

Université Abderrahmane Mira Bejaïa
Faculté des sciences économiques, commerciales, et des sciences de gestion



Mémoire de fin de cycle

En vue de l'obtention du diplôme de
Master en sciences Financière et Comptabilité
Option Finance d'entreprise

Thème

L'entrepreneuriat En Algérie : Opportunités et Obstacles.
Cas de L'entreprise Merouani Youcef avitaillement de navires
au port de Bejaia

Réaliser par : Gana Ryad Nahid

Encadré par : Mme Meklat Khoukha

Année universitaire 2021-2022

Remerciements

Je tiens à exprimer ma sincère gratitude à mon enseignante Madame Meklat Khoukha d'avoir
Accepté d'assurer mon présent mémoire.

Je la remercie infiniment pour son encadrement, ses orientations, sa disponibilité.

Ainsi qu'au temps qu'elle m'a consacré malgré ses occupations.

Je tiens également à exprimer mes chaleureux remerciements à mes grands-parents maternels,

Mes parents et mon frère Rayan ainsi que mon ami Touloum Mouloud qui m'ont tous soutenu
au bon déroulement de mon travail

GANNA Ryad Nahid

Dédicaces

A mes très chers grands-parents maternels

A mes chers parents en particulier à ma très chère mère

A mon très cher frère Rayan

A mes tantes Fazia, Hakima et Souhila

A mon oncle Mohamed Amine

A mon ami Touloum Mouloud

GANNA Ryad Nahid

Liste des abréviations

APSI : Agence de Promotion, de Soutien et de Suivi de l'Investissement

ANDI : Agence Nationale de Développement des Investissements

ANEM : L'Agence nationale de l'emploi

ANSEJ : Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes.

ANGEM : Agence Nationale de Gestion du Micro-Crédit.

CREAD : Centre de Recherche en Économie Appliquée pour le Développement-CREAD

CNAC : Caisse nationale d'assurance chômage

OCDE : Organisation de Coopération pour le Développement économique

PAF: Police Algérienne des Frontière

PME : Petite et Moyenne Entreprise

BMD : Brigade Maritime de La douane

IPB : Inspection Portuaire de Bejaia

Sommaire

Remerciements	I
Dédicaces	II
Liste des abréviations	4
Introduction Générale	6
Chapitre I : Cadre théorique de l'entrepreneuriat en Algérie	10
SECTION 01 : Généralités sur l'entrepreneuriat.....	11
SECTION 02 : les stratégies publiques de promotion de l'entrepreneuriat en Algérie ...	20
Chapitre II : l'entrepreneuriat en Algérie	30
SECTION 01 : Caractéristiques de l'entrepreneuriat en Algérie.....	31
SECTION 02 : les principaux obstacles de l'entrepreneuriat en Algérie.....	41
Chapitre III : l'étude des opportunités et des obstacles à l'entrepreneuriat à travers le cas de l'entreprise Merouani avitaillement de navires au niveau du port de Bejaia	51
SECTION 01 : Présentation de l'entreprise MEROUANI YOUSSEF d'avitaillements des navires au port de Bejaia.	52
SECTION 2 : Procédure d'avitaillement, opportunités et obstacles à l'activité de l'entreprise Merouani durant les exercices 2019 et 2020.	56
Conclusion générale.....	60
Bibliographie	63
Annexes	

Introduction Générale

L'entrepreneuriat est considéré comme un moyen permettant d'améliorer la compétitivité d'un pays, de favoriser la croissance économique et d'accroître les possibilités d'emploi. Chercheurs et preneurs de décisions s'accordent pour dire qu'une économie entrepreneuriale est une économie dynamique et innovatrice, c'est-à-dire qui expérimente de nouvelles idées, de nouveaux produits ou processus, ce qui lui permet de se renouveler.

L'entrepreneuriat est particulièrement difficile à définir. De façon plus particulière, le concept de l'entrepreneuriat tient compte de l'impact sur le milieu et de l'influence de ce milieu pour susciter le développement des entreprises en fournissant ressources et conventions plus ou moins stimulantes. On peut définir l'entrepreneuriat comme « l'action humaine, soutenue par le milieu environnant, pour générer de la valeur sur le marché à travers la création ou le développement d'une activité économique, évoluant avec cette valeur et finalement affectant l'économie, et ce, dans le but de mieux répondre aux besoins individuels et collectifs d'un territoire »¹.

Il existe un nombre important de définitions de l'entrepreneuriat, mais quelques dimensions clés peuvent être retenues. Nous pouvons retenir les dimensions suivantes, soit la création d'une nouvelle entreprise ou de son propre emploi; la création de nouveaux produits ou processus; la prise de risque tant pour l'entrepreneur que pour l'entreprise; l'innovation, quelle qu'en soit la forme; la création de valeur; la capacité de l'entreprise à générer des profits, et à croître, le repérage et l'exploitation d'une ou de plusieurs opportunités d'affaires et la mobilisation des ressources, qu'elles soient limitées ou non.

L'entrepreneuriat offre de nombreuses possibilités, car c'est la réalisation d'un projet, quelle que soit la démarche suivie : individuelle ou collective, à finalité économique et/ou sociale, modifiant radicalement les comportements ou reposant sur une amélioration d'un produit ou service déjà existant, technologique ou non. L'entrepreneuriat se traduit par :

- La création d'activités *ex-nihilo* : **création d'entreprise** ;
- La création d'activités au sein d'une entreprise : **entrepreneuriat** ;
- Ou encore par une **reprise d'entreprise**.

L'esprit entrepreneurial est bien entendu nécessaire à la réalisation de tous ces projets. Dans tous les cas, on part d'une **idée**, que l'on transforme en **projet** qui évolue et se bonifie pour se transformer en **entreprise**.

Les nombreux programmes de création et de promotion des entreprises en Algérie, tel que : ANDI 'ex APSI', ANSEJ, ANGEM, CNAC :ont en effet réussi à constituer un tissu de PME,

¹ Julien, P. et L. Cadieux (2010), « La mesure de l'entrepreneuriat », Rapport d'étude pour l'Institut de la statistique du Québec.

mais qui sont loin de refléter les grandes ambitions politiques puisque le secteur des hydrocarbures reste encore le seul qui génère 98% des richesses du pays².

La wilaya de Bejaia est considérée parmi les régions qui jouissent d'une certaine notoriété en matière d'attractivité et de compétitivité, elle est dotée d'un tissu économique important qui la classe parmi les 3 premières wilayas du pays en termes de concentration des PME³.

Cependant le milieu de l'entrepreneuriat à Bejaia est entaché aussi de beaucoup d'obstacles qui peuvent jouer un rôle néfaste à la survie d'une entreprise, nous allons mettre en lumière tout au long de ce travail certains obstacles majeurs répandus dans certains secteurs économiques dans la wilaya de Bejaia, qui cause l'instabilité voire la fermeture des entreprises. Se lancer dans l'entrepreneuriat, c'est accepter une vie professionnelle instable. Tout dépend de la façon dont vous vous surpasserez afin d'innover et d'entrevoir

Notre problématique a pour but de comprendre quels sont les obstacles et opportunités que peut avoir l'entrepreneuriat en Algérie à travers le cas de l'entreprise Merouani Youcef avitaillement des navires au niveau du port de Bejaia. En essayons de répondre à la question principale suivante :

- Quelles sont les opportunités et les obstacles qu'a connus l'entreprise Merouani Youcef avitaillement des navires au niveau du port de Bejaia ?

De cette question principale en découle plusieurs questions :

- Quelles sont les opportunités de l'entrepreneuriat qu'avait l'entreprise Merouani Youcef avitaillement des navires au niveau du port de Bejaia?
- Quels sont les contraintes qui ont entravé l'entreprise Merouani Youcef a exercé son activité?

Afin de répondre à ses questions, nous avons formulé les hypothèses suivantes :

Hypothèse1 : le secteur de l'avitaillement des navires dans le port de Bejaia est un marché opportun où, l'offre est inférieure à la demande.

Hypothèse 2 : la concurrence déloyale constitue la principale barrière d'entrée au secteur de l'avitaillement des navires dans le port de Bejaia, et a amené éventuellement l'entreprise à la faillite.

Afin de répondre à la problématique posée, notre travail sera organisé autour de trois chapitres, comme suite :

- Le premier chapitre traitera des concepts théoriques de l'entrepreneuriat en Algérie,

² Le comportement des principaux indicateurs macroéconomiques et financiers en 2008, direction générale des prévisions et des politiques du ministère des Finances, mai 2009.

³ Bulletin d'information économiques du ministère de la PME, 1^{er} Semestre 2021.

notamment les stratégies publiques de promotion de l'entrepreneuriat.

- Le deuxième chapitre sera consacré aux caractéristiques, obstacles et contraintes de l'entrepreneuriat en Algérie.
- Le troisième chapitre commencera par une présentation de l'entreprise **Merouani Youcef avitaillement des navires**, et des différentes procédures et finira par une revue de sa situation financière, les opportunités offertes et les obstacles rencontrés lors de son exercice au niveau du port de Bejaïa ayant conduit à la cessation de son activité.

CHAPITRE I

**Cadre théorique de
l'entrepreneuriat en
Algérie**

CHAPITRE I : Cadre théorique de l'entrepreneuriat en Algérie

L'entrepreneuriat est devenu aujourd'hui un enjeu majeur pour la quasi-totalité des pays. Les multiples avantages qu'il génère justifient amplement l'intérêt grandissant qu'il suscite. Par ailleurs, à côté de sa contribution dans la création d'emploi et du renouvellement du tissu économiques, l'entrepreneuriat peut apporter de l'intérêt aux individus qui peuvent trouver dans des situations entrepreneuriales (et plus particulièrement la création d'entreprise) des sources de satisfaction.

Section 1: Généralités sur l'entrepreneuriat

Le mot entrepreneur constitue la racine du terme qui définit la discipline de l'entrepreneuriat, l'intérêt porté à ce domaine est lié au renouveau d'attention pour les PME dont l'entrepreneur est le personnage emblématique.

L'entrepreneur est en premier lieu, celui qui entreprend, qui organise. Le verbe « entreprendre » désignant lui-même le fait de mettre à l'exécution un projet nécessitant de longs efforts, la réunion de moyens, une coordination. A titre d'exemple, entreprendre des études, des recherches. Engager une opération commerciale ou industrielle, entreprendre la construction des ponts, l'ouverture des routes et des canaux. En second lieu, et au sens économiques du terme, l'entrepreneur est une personne qui engage des capitaux et utilise une main-d'œuvre salariée en vue d'une production déterminée.

S'interroger sur l'entrepreneuriat conduit à s'intéresser au monde de l'entreprise. Pendant les Trente Glorieuses (1950-1980)⁴, les grandes entreprises étaient une Source majeure d'emploi et de création de richesse économique. Ensuite, à l'ère de la mondialisation, l'apparition et la suprématie des grands groupes mondiaux Pouvions-nous laisser penser que le phénomène de création et de reprise D'entreprise resterait marginal. Pourtant, depuis la crise des années 1970, la Plupart des pays occidentaux ont redonné une place particulière à l'entrepreneur et à la petite et moyenne entreprise (PME).

L'entrepreneuriat est un phénomène qui existe depuis longtemps mais il reste très difficile d'en donner une définition qui fera l'unanimité. Nombre d'auteurs abordent cependant l'entrepreneuriat à partir de l'acte d'entreprendre initié par un auteur / acteur principal (Bryat 2000), qui est l'entrepreneur.

Nous porterons donc notre attention sur quelques approches et théories principales de la notion d'entrepreneur dans la première section, la deuxième sera consacrée à l'acte fondamental de l'entrepreneuriat qui est la création d'entreprise.

(1) 4 L'expression « Les trente glorieuses » est reprise du titre d'un livre de Jean Fourastié consacré à l'expansion économique sans précédent qu'a connu la France, comme les autres grands pays industriels, du lendemain de la Seconde Guerre mondiale jusqu'au choc pétrolier de 1973.

1.1.L'entrepreneuriat et l'entrepreneur

Le terme entrepreneuriat est une traduction du terme anglais « Entrepreneurship », il ne figure pas dans le dictionnaire de la langue française mais il a été choisi au Québec (Canada) par le Conseil de la langue française⁵ tandis que le mot entrepreneur vient du verbe entreprendre qui signifie tenter de, commencer à entretenir quelque chose, s'engager à mener une action. On dit d'une personne qu'elle est entreprenante lorsqu'elle fait preuve de dynamisme et d'audace dans le quelle entreprend⁶ S'il semble a priori difficile de trouver un consensus sur une définition, il est cependant possible d'identifier les trois problématiques génériques qui s'expriment dans le domaine et de repérer les facteurs considérés comme constitutifs de cette notion.

La littérature relative au concept d'entrepreneuriat propose une grande variété de définition, « Il est considéré comme un déterminant majeur des performances économiques, s'agissant notamment des progrès dus à l'innovation. L'importance de son rôle structurel et du dynamisme qu'il impulse dans toutes les économies n'est plus à démontrer. Les pouvoirs publics admettent chaque jour davantage qu'il constitue un instrument : pour créer des emplois, augmenter la productivité et la compétitivité, mais aussi lutter contre la pauvreté et atteindre des objectifs sociétaux, en ce sens qu'il aide certains segments de la population à se prendre en charge »⁷.

L'entrepreneuriat est de plus en plus considéré comme un élément clé des performances économiques, non pas simplement dans la zone OCDE mais dans le monde entier. Cet élément clé joue un rôle structurel et dynamique important dans toutes les économies. Les pouvoirs publics s'efforcent donc d'optimiser la contribution de l'entrepreneuriat à la réalisation des objectifs essentiels de leur action.⁸

Le concept d'entrepreneur a évolué dans le temps et dans l'espace, en raison de la complexité grandissante de l'activité économique et l'évolution de la théorie de l'entrepreneur. Son origine se trouve dans le vocal français qui remonte au XVIème siècle. Selon Vérin, quelle que soit l'époque considérée, l'activité de l'entrepreneur est assimilée à une action risquée.

L'entrepreneur est le principal acteur du phénomène entrepreneurial⁹. Il a un rôle particulier et indispensable dans l'évolution du système économique libéral. J.B. Say lui a attribué le rôle de combiner les facteurs de production, justifiant ainsi son profit. Mais à cette époque où la pensée néoclassique était dominante, la figure de l'entrepreneur était presque absente, bien

⁵ Julien P-A., Marchesnay M., L'entrepreneuriat, Economica, 1996, OP CIT p8.

⁶ LE MAXIDICO, Dictionnaire encyclopédique de la langue Française, édition de la connaissance, Paris, 1997.P.425.

⁷ OCDE « promouvoir l'entrepreneuriat et les pme innovantes dans une économie mondiale : vers une mondialisation plus responsable et mieux partagée », 2ème Conférence des Ministres en charge des PME Istanbul (Turquie),2004. P.05.

⁸ Idem p.9.

⁹ TOUNÉS Azzedine. « L'intention entrepreneuriale : une recherche comparative entre des étudiants suivant des formations en entrepreneuriat (bac+5) et des étudiants en DESS CAAE ». Thèse pour le doctorat ès Sciences de Gestion, Université de Rouen, 2003, p.65

que quelques auteurs aient fait exception en le réaffirmant toujours comme un acteur essentiel de l'activité économique. Une autre définition pour lui « L'entrepreneur est avant tout un preneur de risques qui investit son propre argent et coordonne des ressources qu'il se procure pour produire des biens. Il crée et développe des activités économiques pour son propre compte. »¹⁰

En effet, la réhabilitation du rôle de l'entrepreneur est venue de **Knight** (1921) qui l'a défini comme « l'agent économique prêt à assumer le risque dans un monde incertain et qui sera par conséquent rémunéré par le profit ». Mais de son côté Drucker, parle justement de l'approche de Schumpeter qui : « rompit avec l'économie traditionnelle, de façon encore plus radicale que ne le fit John Maynard Keynes vingt ans plus tard. Il énonça l'hypothèse selon laquelle c'est le déséquilibre dynamique créé par l'innovation de l'entrepreneur et non l'équilibre et l'optimisation, qui constitue la norme d'une économie en bonne santé et la réalité centrale de la théorie et de la pratique économique »¹¹.

Avec la fonction d'innovation et l'idée de « destruction créatrice », Schumpeter a donné à l'entrepreneuriat ses premières bases théoriques. D'après cet auteur, « l'entrepreneur c'est l'acteur principal du progrès technique en mettant en place des nouvelles combinaisons des facteurs de production et en introduisant de l'innovation sous ses différentes façons ». ¹²

Kirzner (1983), a défini l'entrepreneur comme « quelqu'un qui exploite les opportunités qui se présentent devant lui en faisant valoir son sens d'alerte⁹ ». Ceci conduit à considérer l'entrepreneur comme quelqu'un d'opportuniste qui exploite les opportunités que lui offre l'environnement socio-économique. Cependant **CASSON (1991)**, s'intéresse à l'entrepreneur en tant qu'acteur décideur et coordinateur rationnel puisqu'il dit : « un entrepreneur est quelqu'un de spécialisé dans la prise (intuitive) de décisions (réfléchies) relatives à la coordination de ressources rares »¹³.

Dans cette ligne, **Bygrave (1989)** puis **Bygrave et Hofer (1991)** proposent la définition suivante (c) qui est fondée sur deux préalables (a et b) :

- a) Un événement entrepreneurial entraîne la création d'une nouvelle organisation pour l'exploiter ;
- b) Le processus entrepreneurial comprend tous les fonctions, activités et action inhérentes à la perception d'opportunités et à la création des organisations pour les exploiter ;
- c) Un entrepreneur est quelqu'un qui perçoit une opportunité et qui crée une organisation pour l'exploiter. Selon Manfred (1997) : les entrepreneurs sont des individus tournés vers l'action et les résultats concrets, ils aiment décider et refusent la routine, le travail répétitif. D'une manière claire on peut résumer les définitions de l'entrepreneur comme suit :

¹⁰ FAYOLLE Alain. « Introduction à l'entrepreneuriat ». DUNOD, Paris, 2005, 10p

¹¹ Drucker, Les entrepreneurs, L'expansion/Hachette, 1985, p52.

¹² TOUNÉS Azzedine, op. cit. p.65

¹³ CASSON Mark. « L'entrepreneur » ECONOMICA, Paris, 1991, p22

Tableau n°01 : la définition de l'entrepreneuriat selon les différentes écoles.

Nom des écoles	Les approches	Définition de l'entrepreneur	Auteur de référence
L'école économiques	Approche comportementale	Un entrepreneur est spécialisé dans la prise intuitive de décisions réfléchies relatives à la coordination de ressources	Casson (1991)
L'école comportementale	Approche comportementale	L'entrepreneur se définit par l'ensemble des activités qu'il met en place pour créer une organisation	Gartner (1988)
L'école psychologiques avec les courants personnalistes et cognitifs	Approche déterministe	L'entrepreneur se définit par un certain nombre d'attributs psychologiques que l'on décrit autant par la personnalité que par les processus cognitifs activés pour la circonstance	Shaver et Scott (1991)
L'école des processus	Approche comportementale	L'entrepreneur est celui qui développe des opportunités et crée une organisation pour les exploiter	Bygrave et Hofer (1991)

Source : réalisé par nous à partir des définitions citées en haut.

1.2 Qui peut entreprendre ?

« L'entrepreneuriat est-il réservé à certaines personnes ? Qui peut entreprendre ? Faut-il avoir des compétences particulières ?

Dans les faits, tout le monde a la possibilité de se lancer dans l'entrepreneuriat. Cependant, certaines qualités permettent d'être un bon entrepreneur :

- **La créativité** : un entrepreneur doit trouver des idées innovantes pour se démarquer et se renouveler sans cesse.
- **La volonté** : un entrepreneur doit être dynamique et ambitieux pour mener à bien son projet.
- **La rigueur, l'organisation** : un entrepreneur doit être structuré pour réussir son entreprise.
- **L'humilité** : un entrepreneur doit savoir se remettre constamment en question, prendre du recul et accepter les critiques pour pouvoir s'améliorer. »¹⁴

¹⁴ <https://www.icifformation.fr/article-2049-entrepreneuriat-definition-simple-et-complete.html>

1.3 Entrepreneuriat : quels Opportunités ?

L'entrepreneuriat en Algérie attire chaque année de plus en plus d'entrepreneurs. Mais, pourquoi l'entrepreneuriat séduit-il autant ?

Les entrepreneurs recherchent un environnement de travail différent d'un travail dit normal. Ils apprécient notamment :

- L'absence totale de routine. Les journées d'un entrepreneur se suivent, mais ne se ressemblent pas : recherche d'idées, comptabilité, développement des produits/services, marketing... Un chef d'entreprise doit savoir (presque) tout faire !
- La liberté. Un entrepreneur travaille pour lui et pour personne d'autre. Plus besoin de subir l'autorité et les ordres d'un supérieur. Oui, le boss, c'est vous ! En plus, vous pouvez très bien décider de vous lever à 10h le mardi ou de faire de longues pauses...
- Le goût du challenge. Un entrepreneur a la possibilité de stimuler l'économie et de créer de l'emploi. Ainsi, le chef d'entreprise a généralement le goût de l'aventure, l'envie de se surpasser et de se prouver des choses.

1.4 Entrepreneuriat : quels inconvénients ?

Devenir entrepreneur n'est pourtant pas si simple. En effet, l'entrepreneuriat présente également de nombreux inconvénients¹⁵ venant ternir cette belle image de liberté et de succès :

- **Plus de travail.** Dites adieu à vos 35 heures ! L'entrepreneuriat demande énormément de temps et de travail. Comptez minimum 50 heures par semaine (si vous avez la chance de pouvoir éviter le boulot le week-end).
- **L'instabilité.** Se lancer dans l'entrepreneuriat, c'est accepter une vie professionnelle instable. Vous n'êtes jamais certain d'avoir un salaire à la fin du mois, et celui-ci est toujours variable.
- **La pression.** Sans salaire fixe, vous vivez avec une certaine pression : allez-vous pouvoir payer votre loyer à la fin du mois ? Que se passera-t-il si vous perdiez votre plus gros Client ? Si vous devez tout arrêter, comment allez-vous payer vos charges ? Comment faire avec vos employés ?
- **La lenteur des procédures administrative** qui sont un obstacle majeur en Algérie ainsi que la corruption qui est monnaie courante dans notre société actuelle, que se passerait-il si vous étiez devant un dilemme corrompre pour pouvoir mener à bien son travail ou ne rien faire du tout ? Abandonné le navire et fermer l'entreprise ?

La grande responsabilité d'un chef d'entreprise, aussi excitante soit-elle, engendre une multitude d'inquiétudes et de risques. Vous devez apprendre à vivre avec cette pression constante.

Nous allons observer plus en détail dans la rubrique suivante qui a pour liens les caractéristiques des entrepreneurs selon **P. A julien et M. Marchesnay.**

¹⁵ Idem

1.5 Caractéristiques et typologie des entrepreneurs

Différentes caractéristiques sont attribuées à l'entrepreneur selon **P.A. Julien et M. Marchesnay (1996)** :

1.5.1. Les traits de caractère

Les entrepreneurs présentent des caractéristiques telles que l'indépendance, le besoin d'estime et le sentiment de maîtrise de soi...etc. Parmi les premières caractéristiques qu'un jeune créateur se doit d'avoir, nous citons :

- **L'indépendance** : ces entrepreneurs se caractérisent par un certain sens d'autonomie très poussée.
- **Une forte confiance en eux** : ils sont optimistes, ont la maîtrise de soi et ils ont toujours un projet en tête à développer que ce soit dans l'entreprise ou dans leur vie personnelle.
- **La persévérance** : afin de surmonter les obstacles, l'entrepreneur doit user de sa persévérance et être de plus en plus résistant pour limiter sa faiblesse.
- **L'amour du risque** : qui sera acquis en ayant la volonté qu'il faut, la confiance en soi et puis par la suite, bien sûr une fois qu'on a confiance en son projet.
- **La prise de l'initiative** : viendra automatiquement par la suite, puisque le jeune créateur est animé par toutes les qualités (qualifiées par un ensemble de facteurs personnels) qu'on vient de voir précédemment, qui est assez convaincant pour prendre la décision de devenir entrepreneur.

L'entrepreneur est proprement caractérisé par la vision stratégique, les relations humaines, la capacité à motiver autrui, l'intégrité et la sincérité. Un entrepreneur n'abandonne jamais et suit son processus jusqu'au bout quel que soit le temps ou l'effort demandé.

1.5.2. L'entrepreneur est un opportuniste

Entreprendre « c'est conquérir une place sur le marché »¹⁶. L'entrepreneur est un innovateur qui sait discerner les opportunités d'affaires dans l'économie et se met face à la concurrence du marché.

1.5.3. L'entrepreneur est un organisateur

L'entrepreneur, « c'est l'être ingénieux qui sait habilement organiser les ressources nécessairement limitées »¹⁷ Pour développer et commercialiser l'innovation, il ne suffit pas d'être innovateur, il faut justement être ingénieux et savoir organiser. Et, un organisateur est

¹⁶ JULIEN Pierre-André et MARCHESNAY Michel. « L'Entrepreneuriat ». ECONOMICA, Paris, 1996. p. 52

¹⁷ Idem.

celui qui sait identifier les facteurs de productions et les ressources nécessaires, se les procurer, les assembler et les mettre en œuvre avec succès et profit.

1.5.4. L'entrepreneur est un joueur

L'entrepreneur est un joueur. Il n'est jamais sûr de la réussite mais il y croit et se lance le défi.

1.5.5. L'entrepreneur est motivé

L'entrepreneur est motivé déjà par le fait qu'il a des défis à réaliser. Ces défis représentent des objectifs pour l'entrepreneur et des motivations, il y en a d'autres. Il y a par exemple l'ambition, la nécessité de travailler ou d'avoir un emploi, d'assurer un revenu, Et si l'on veut savoir si on a fait le bon choix, il faut avoir un profit et ce profit représente assez souvent une preuve de succès et de bonnes décisions.

1.6. La petite et moyenne entreprise (PME)

Les PME représentent la quasi-totalité des entreprises, elles opèrent dans plusieurs Sphères de l'économie, on les retrouve dans tous les secteurs : l'agriculture, la haute Technologie, le commerce de détail et un nombre croissant des services. Avant de définir les PME il faut avoir d'abord c'est quoi l'entreprise. Selon le Dictionnaire des sciences économiques l'entreprise est définie comme suite : c'est une unité Économique dotée d'une

Autonomie juridique qui combine des facteurs de production (capital et travail) pour produire des biens économiques ou des services destinés à être vendus sur un marché¹⁸

1.6.1. Diversité de la définition des PME

La PME pose un problème au niveau de sa définition, car elle ne possède pas la même identité. Elle change de critères d'un pôle à un autre et d'une économie à une autre. Les PME sont des entités dont la définition est déterminée selon certain critère tels que la taille (le nombre d'employés), le bilan annuel et le chiffre d'affaires.

Selon O. Torres, « Les PME sont considérées comme des entreprises aux multiples vertus : adaptabilité, flexibilité, créativité, ambiance de travail conviviale... »¹⁹

Plusieurs auteurs proposent différentes définitions de la PME. Selon WEBER.H (1988) « les entreprises différentes par la taille, le métier, la nature du capital (personnel, familial, étranger, ...), mais aussi par le degré d'autonomie (société indépendante, filiale, sous-traitante), le rapport à l'économie mondiale (secteur protégé, en expansion ou en déclin,) l'origine sociale de son chef, son capital culturel et relationnel, son identité patronale »²⁰

¹⁸ ANAIN Beiton, A. Cazorla, C, Dollo, A-Mary Drai. « Le dictionnaire des sciences économiques »2e éd, ARMAND COLIN. Paris ,2007. P.181.

¹⁹ OLIVIER TORRES : « LES PME ». Ed. Flammarion. 1999. p 13.

²⁰ OLIVIER Colot « La transmission des PME familiales non cotées : approche de la transmission en Wallonie et impact sur la performance des entreprises ». 2007. p. 19.

Deux types de critères combinés définissent la PME. Les critères quantitatifs et les critères qualitatifs. Les critères quantitatifs désignent l'effectif des employés dans une entreprise ainsi que le chiffre d'affaires, les critères qualitatifs leur tour désignent la responsabilité personnelle du dirigeant par exemple. Mais la pratique a plus tendance se baser sur les critères quantitatifs.

1.6.2 L'approche qualitative

TORRES s'est inspiré de l'analyse de **MAHE de Boislandelle, H** (1996) pour développer trois caractéristiques basées sur le sigle de PME :

- le « P » qui selon TORRES représente « l'effet papillon ». C'est-à-dire qu'un simple mouvement, une petite erreur ou problème mineur peut induire des conséquences majeures. Un problème comme l'arrivée d'un nouveau concurrent ou encore refus d'un prêt bancaire.
- le « M » correspondant à « l'effet de microsisme » traduit le résonnement du dirigeant.
- puis le « E » pour « l'effet Egotrophie », le dirigeant est l'élément central de l'organisation en matière de prise de décisions.

1.6.3 L'approche quantitative La définition de la PME diffère selon les pays, les auteurs et les secteurs d'activité. Aux Etats-Unis par exemple, une entreprise de 500 salariés est encore considérée comme une PME. En Belgique, le seuil est fixé à 200 et seulement à cent en Suisse, exprimé par Torres. De ce fait,

la comparaison internationale est vraiment difficile. Par cette approche, des frontières sont établies entre les petites, moyennes et grandes entreprises en fonction de leur taille. Les critères principalement utilisés sont l'effectif d'employés et le chiffre d'affaires, ces critères sont partagés mais aucune définition standard n'est prévue. L'observatoire européen définit la PME comme une entreprise de 499 travailleurs. Au niveau de ces PME, il distingue trois catégories d'entreprises, nous retrouvons alors les TPE, les PE (petites entreprises) et les (ME) moyennes entreprises, leur taille est distinguée ainsi :

TPE de 0 à 9 travailleurs,

PE de 10 à 99 travailleurs,

Et les **ME** de 100 à 499 travailleurs.

Les PME représente un groupe très hétérogène, « la classification selon leur taille ne reprend pas exactement les recommandations édictées par l'OCDE en 1992. Nous avons notamment été amenés à procéder à trois subdivisions supplémentaires :

-les TPE (1-9 salarié et 10-19 salariés) ;

-les PME (20-49 salariés, 50-99 salariés, 100-250 salariés et 251-499 salariés) ; la classe 100-499 salariés a été séparé en deux catégories. Ce choix résulte de la législation européenne, qui exclut les entreprises de plus de 250 salariés de procédures telles que les aides aux investissements matériels »²¹.

²¹ DIVRY Christine, TROUVE Philippe. « PME et innovations ». La documentation française, Paris, 2004, p. 150.

Conformément à la recommandation du 6 mai 2003 de l'Union européenne et à des fins de simplification, les différentes tailles des entreprises sont présentées comme suit :

- TPE « 1 à 19 salariés » avec un chiffre d'affaires de 2 millions d'euros, et parfois de 1 à 9 salariés qualifié de micro-entreprises
- Petites entreprises «20 à 49 salariés » le montant du chiffre d'affaires et le total du bilan seront à 10 millions d'euro ;

-Moyennes entreprises « 50 à 249 salariés » avec un chiffre d'affaires de 50 millions d'euros et un total du bilan de 43 millions d'euros.

Cependant, elle n'a été appliquée qu'à partir du 1 janvier 2005 dans le but de permettre une meilleure transition. L'Institut National des Statistiques et des Études Économiques, L'INSEE (Français) maintient la taille maximale d'une entreprise à 499 travailleurs.

1.6.4 Caractéristiques de la PME

Les PME possèdent des caractéristiques hétérogènes qui varient en fonction des atouts qui leur confèrent des avantages ou des faiblesses qui entravent leur développement. Nous pouvons résumer ces atouts en trois éléments essentiels à savoir les différentes contradictions :

- **La rapidité** de la prise de décision ou la PME affiche une grande souplesse lui permettant d'avoir une certaine vitesse de réactivité aux événements imprévisibles qui la secoueraient ;

- **La fluidité** de la circulation de l'information favorisée par le nombre réduit des employés de la PME, ce qui rend la communication entre ses dirigeants très fluide, augmentant ainsi les potentialités de concertation et de réactivité ;

- **La concentration** de l'effort du fait que la PME ne détient qu'un marché ou un segment de marché qu'elle maîtrise parfaitement, ce qui lui donne en permanence une vision nette de son évolution et lui permet de réaliser la meilleure adéquation produit/marché.

En revanche, les faiblesses qui pénalisent leur développement se résument comme suit :

- **L'autonomie** qui demeure pour un grand nombre de PME très relative, du fait de leur orientation vers la sous-traitance pour les grands groupes ;
- **La fragilité** de la structure financière ou la majorité des bilans des PME est caractérisée par le prix élevé du court terme ;
- **Le manque de notoriété** car les PME sont en général peu connues, aussi bien du public que des éventuels partenaires de l'entreprise (fournisseurs, clients,

administrateurs, banques), ce qui engendre un manque de confiance de ces derniers à son égard.

- **La difficulté de se procurer** des ressources financières et humaines à cause de sa faible capitalisation et son manque de notoriété, au même titre que le recrutement des compétences professionnelles qui préfèrent vendre leurs services aux grands groupes pour diverses raisons, notamment le salaire et le choix de carrière.²²

SECTION 2 : Les stratégies publique de promotion de l'entrepreneuriat en Algérie

L'Etat algérien a mis en place plusieurs dispositifs publics d'aide à la promotion de l'investissement à travers un financement mixte entre l'entrepreneur, l'Etat et les banques, sous différentes formules de financement et programmes. Tous formulés dans l'objectif d'atteindre les différentes tranches de la société, diversifier les secteurs et promouvoir la production de produits stratégiques.

2.1 L'entrepreneuriat en Algérie : évolution, croissance et contraintes

Après de longues années de prohibition, l'État algérien a complètement modifié son comportement vis-à-vis de l'investissement privé. De l'État investisseur des années 1970 et 1980, il devient un État incitateur à partir des années 90. Cette apostasie se justifie par la crise économique qui a réduit la capacité budgétaire de l'État, sous l'égide d'un plan d'ajustement structurel. Faite dans la précipitation et de façon brutale, l'ouverture économique a profité d'abord aux plus proches des centres de décision (rente de situation). La frénésie des réformes n'a pas facilité l'entrepreneuriat pour autant, longtemps suspendu l'esprit d'entreprise tarde à se montrer. Pour (**Benabdallah, 2008**) v, le retrait de l'État, les plans d'ajustement structurels et l'ouverture de l'économie expliquent en grande partie la désindustrialisation, sans toutefois l'avènement d'une véritable industrie privée.

2.1.1 Évolution au rythme des lois et des choix politiques

L'entreprise privée algérienne a, toujours, répondu aux transformations des lois la régissant, ainsi qu'aux changements d'attitude des pouvoirs politiques à son égard. Jusqu'aux années 80, l'État fut le principal entrepreneur, le secteur privé était occulté. Dans les années 70 le discours de l'État socialiste prônait un système productif basé sur l'entreprise public (créatrice d'emploi et de richesses). L'entreprise privée si elle est tolérée, c'est dans les limites consenties par la loi qui accorde un sursis aux entreprises non- « exploiteuses » des travailleurs. La permissivité de l'État vis-à-vis de ce secteur est soumise à la condition de son caractère « D'activité non-exploiteuse ». Pour **Chantal. B (1988. P298)**, la petite production marchande « non-exploiteuse », recouvre la production de biens et services dont le prix est déterminé en référence au prix du marché, cette production s'est effectuée à l'aide de moyens

²² OUKACI Moustafa « Essai de mesure de la contribution de la connaissance à la dynamique entrepreneuriale dans la wilaya de Bejaia » Mémoire de Magister, université de Bejaia, 2010, p. 23.

techniques faibles et d'un personnel restreint : elle dispose donc d'un capital relativement modeste et est reconnue par les textes, dans la mesure où elle « n'exploite pas » -au sens capitaliste du terme- ses travailleurs.

Le monopole de l'État sur l'importation, les subventions des produits de premières nécessités comme le lait, l'huile, farine, semoule, sucre... a beaucoup profité pour ce secteur, ce qui explique, en partie, un secteur privé qui a évolué, principalement, dans le secteur agro-alimentaire à l'insu des politiques qui dans la logique des choses n'ont fait que le freiner.

A travers une politique favorable à l'entreprise publique, le secteur privé a su occuper les interstices cédés par ce dernier et a profité de la croissance du secteur public. « Le découvert bancaire du secteur de l'État pose un problème car, outre qu'il écume le pouvoir d'achat de larges couches sociale, il constitue une source de sur profits (rentes) pour le capital privé commercial auquel s'adresse une forte demande » (**S. Bellal, 2011, p 3**). (**Dj. Liabes, 1984. P78**), écrit que le secteur d'État fait vivre et reproduire le capital privé. En distribuant des salaires, en protégeant le marché, en offrant des produits subventionnés. L'État Algérien a Contribué à la structuration du marché intérieur et favorise la création d'une clientèle. Cette période s'est distinguée par une faiblesse de la dynamique entrepreneuriale en favorisant des entreprises de très faible productivité, assistées par la rente pétrolière.

A partir des années 80, un large débat fut engagé sur le rôle de l'entreprise privée dans le développement économique, un débat qui s'articula autour de la question de la propriété privée des moyens de production. (**W. Laggoune, 1994. Pp 206**) résume la situation : « L'objectif étant le développement et l'indépendance économique, il faut pour cela, mobiliser l'ensemble des ressources nationales. L'épargne privée peut jouer dans ce contexte un rôle non négligeable si elle est orientée vers des activités productives. Ainsi située, l'entreprise privée apparaît comme un élément constitutif et indispensable tout au moins à terme, dans le processus de développement. Ainsi, la question de son existence est réglée ».

Après le contre choc pétrolier de 1986, l'entreprise privée se présentait comme la seule issue pour créer de l'emploi et substituer au vide laissé par le secteur public.

Perçue comme un nouveau vecteur de la croissance, générateur d'emploi et moteur de progrès socio-économique, elle est de moins en moins perçue comme un agent servant à exploiter les travailleurs, ni un secteur spéculateur. Le secteur privé a fait l'objet d'encouragements sans précédent pendant cette période (une nette augmentation du montant du capital autorisé, création d'organisme pour accompagner les initiatives privées, droits au transfert pour l'acquisition des équipements et des matières premières...).

Par ailleurs, la logique de l'assistanat qui a prédominé depuis les années 60 persistait. L'État exerçait en permanence son contrôle (monopole de l'importation détenu par l'État, banque à exclusivité publiques, dossiers administratifs contraignants, limitation du capital, orientation sectorielle...). Dans les années 90, avec l'application du plan d'ajustement structurel (PAS), et la rigueur budgétaire qui en a suivie, l'État s'est, volontairement et brutalement, écarté de son rôle de premier investisseur. Il s'en est suivi un chômage croissant (le taux de chômage passe de 6% à 37% en l'espace de quelques années) et une décroissance de l'investissement productif de l'État.

Ces deux situations concomitantes astreignent les pouvoirs publics à s'orienter vers une politique économique d'essence libérale. Le chômage croissant des jeunes brandissait le spectre d'une instabilité sociale et politique. Appréhendant cette perspective, l'État a mis en place une série de lois et de dispositifs pour stimuler l'investissement privé dans l'objectif de créer la richesse et l'emploi. Ces dispositifs ont la compétence et le savoir-faire nécessaires pour guider les porteurs de projet dans leurs procédures administratives dans les limites de leurs choix. En outre, une fois le projet lancé, aucun réel suivi n'est mis en place pour accompagner ces entrepreneurs. D'un autre côté, ces organismes ne proposent aux créateurs aucun accompagnement en termes de formation au management et/ou à la gestion, à la commercialisation, au marketing, etc.... Une fois le projet concrétisé, le créateur est, et demeure, un expert dans son domaine d'activité, mais n'est pas devenu chef d'entreprise au sens schumpétérien que le profit guide vers une dynamique de « destruction créatrice ».

2.1.2 De l'assistanat par les subventions des années 70, à l'assistanat par des financements abusifs

Les subventions à la consommation ont longtemps joué un rôle dans la réussite des investissements privés. La libéralisation de l'économie n'a pas mis fin à ces subventions, elle a même ajouté d'autres dispositions pour soutenir l'investissement privé.

Ce dernier est né et continue de survivre grâce aux appuis de l'État. Ces subventions à la consommation avantagent aussi bien le consommateur que les propriétaires des PME. Selon le directeur général des impôts, le trésor public accuse une moins-value de 5000 milliards de centime en avantages fiscaux accordés aux investisseurs au titre de projet ANDI et ANSEJ (2012). Les différentes formules proposées pour « faciliter » et encourager la création, ont provoqué un engouement, particulièrement, des jeunes vers l'entrepreneuriat.

Ces dispositifs visent des objectifs aussi bien sociaux qu'économiques, ce qui rend l'étude puis la sélection des projets délicate. L'idéologie socialiste qui a prévalu depuis 1962, surévaluait l'image d'un cadre travailleur par rapport au statut de privé exploiteur.

Dans les années 70 et 80, l'ascension sociale est incarnée par l'image d'un cadre travaillant dans une entreprise nationale symbole de la réussite et de la stabilité pour les individus. Cet état de fait semble être extrapolé vers « L'auto-emploi » ou les promoteurs à l'investissement et leurs familles (**R. AKNINE SOUIDI, 2009**) devançant cet objectif par rapport à la recherche de l'accumulation de leurs capitaux et de la croissance de leurs entreprises.

Les entrepreneurs observés, présentent des dominantes d'assistanat et de dépendance induites par leur incapacité de monter leurs projets d'investissement, de le gérer et de le financer. Cette situation est dû à leurs lacunes dans leur formation en entrepreneuriat. Les dispositifs de soutien à la création des entreprises, trouvent leur succès dans un environnement caractérisé par le chômage qui constitue le moteur de la dynamique de création (beaucoup de ces entrepreneurs avouent que s'ils trouvaient un travail dans une entreprise publique, ils abandonneraient l'entrepreneuriat. (**R. AKNINE SOUIDI, 2012**).

L'importance de la dynamique entrepreneuriale pour le développement économique, fait que les initiatives entrepreneuriales nécessitent d'être guidées et accompagnées à une étape quelconque de leur processus. La performance, qui en résulte est, le plus souvent, associée à la qualité et à la durée de cet accompagnement (**Leger-Jarniou. C et Saporta. B, 2006, p 9**), on parle ainsi de l'entrepreneur « contraint », sa motivation est centrée sur la création de son

propre emploi et s'oppose à une conception de l'entrepreneuriat en termes de poursuite d'opportunité.

La logique de l'accompagnement veut positionner le créateur d'entreprise comme un demandeur de prestation ou d'une aide pour faciliter son démarrage (A. Jaouen et al. 2006, pp59-72). Les dispositifs mis en place se veulent accompagnateurs, ils se dressent dans une logique d'autorité autorisatrice d'un projet ou le profil de formation du promoteur entrepreneur est la référence. Dans leur quête de facilités, les promoteurs à l'entrepreneuriat cherchent à être assistés, conscients qu'ils n'ont pas le profil d'entrepreneurs saisissant une opportunité de profit pour mettre en œuvre une organisation pour le réaliser. Il y a alors une situation mitigée dans laquelle l'entrepreneur à la recherche d'emploi et d'une stabilité de revenu face à la nécessité d'innover pour être compétitif sur le marché et maintenir son entreprise en vie.

2.2 Les dispositifs (ANDI, ANSEJ, ANGEM, CNAC) :

Encourager l'entrepreneuriat par offre d'avantages La faiblesse des capitaux privés et l'inexpérience des porteurs de projets, a orienté les pouvoirs publics vers des modes de soutien et d'accompagnement pour stimuler l'entrepreneuriat. Les trois dispositifs phares sont, l'ANDI, l'ANSEJ et la CNAC s'inscrivent dans deux dynamiques, création d'entreprises et création d'emplois. Ces trois dispositifs, se base sur deux types d'encouragement : par l'allégement fiscal et par des financements directs de l'entreprise créée.

2.2.1 L'A.N.D. I :

A partir de 2001 l'ANDI va remplacer l'APSI, Agence de Promotion, de Soutien et de Suivi de l'Investissement qui fut créée en 1993.

L'agence National de Développement des Investissements fut créée le 20 Août 2001 par l'ordonnance N°01-03, suit à la promulgation du nouveau code des investissements (en révision de celui de 1990) relative au développement de l'investissement modifiée et complétée par l'ordonnance N°06-08 du 15 juillet 2006.²³

L'ANDI véhicule une nouvelle vision de l'État vis-à-vis des grands capitaux nationaux et internationaux. Elle est destinée aux projets d'investissement supérieur à 135000 dollars US

L'ANDI est un établissement public à caractère administratif, au service des investisseurs nationaux et étrangers.

Elle contribue à alléger les démarches administratives relatives au lancement des projets d'investissement à travers un guichet unique décentralisé au niveau local dans les 58 wilayas, elle est destinée à étudier avec rapidité les dossiers déposés auprès des antennes. En effet elle dispose d'un délai maximum de 30 jours pour l'octroi ou non des avantages sollicités.

²³ <https://www.mfdgi.gov.dz/index.php/2-non-categorise/1435-andi>

- **Les avantages :** il existe des avantages au titre de la réalisation et au titre de l'exploitation

❖ **Au titre de la réalisation :**

- Exonération des droits de douanes pour les équipements ou bien non exclus, importés et entrant directement dans la réalisation de l'investissement.
- La franchise de la TVA pour les biens et services non exclus, importés ou acquis localement entrant directement dans la réalisation de l'investissement
- L'exemption des droits de mutation à titre onéreux pour toutes acquisitions immobilières effectuées dans le cadre de l'investissement concerné.
- Exemption des droits d'enregistrement, des frais de publicité foncière et de la rémunération domaniale portant sur les concessions de biens immobiliers bâtis et non bâtis consenties au titre de la réalisation de projets d'investissements. Cet avantage s'applique pour la durée minimale de la concession consentie

❖ **Au titre de l'exploitation :**

Les avantages fiscaux cités ci-dessous sont octroyés après constat de l'entrée en activité établi par les services fiscaux à la diligence de l'investisseur, pour une durée de trois (03) ans, pour les investissements créant jusqu'à cent (100) emplois :

- Exonération de l'impôt sur le bénéfice des sociétés (IBS)
- Exonération de la taxe sur l'activité professionnelle (TAP) pendant trois ans.
- L'octroi de prêts non rémunérés
- Bonification des taux d'intérêts bancaires sur les équipements

L'ANDI vise à stimuler l'industrie et s'inscrit dans la logique d'attractivité du territoire, car il fait appel à des investissements nationaux et étrangers

2.2.2 L'ANADE (EX ANSEJ) :

L'Ansej est désormais dénommé "Agence nationale d'appui et de développement de l'entrepreneuriat (Anade)", selon le décret exécutif n 20-329 du 22 novembre 2020 modifiant et complétant le décret exécutif n 96-296 du 8 septembre 1996 portant création et fixant les statuts de l'agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes, et changeant sa dénomination²⁴.

Créée en 1996 chargée de mettre en œuvre des solutions pratiques pour lutter contre le chômage et de favoriser l'insertion économique dans le cadre de la dynamisation du secteur privé, L'ANADE est une agence gouvernementale d'aide à la création d'entreprise présente sur l'ensemble du territoire algériens les actions de l'agence s'articulent autour des objectifs suivants : Favoriser la création d'activités de biens et services par de jeunes promoteurs. La dynamique entrepreneuriale dans notre pays encourage toutes formes d'actions et de mesure

²⁴ <https://www.aps.dz/economie/113927-l-ansej-devient-officiellement-l-agence-nationale-d-appui-et-de-developpement-de-l-entrepreneuriat>

tendant à promouvoir l'emploi des jeunes elle est chargée de l'information, de la sensibilisation et l'accompagnement d'emplois L'ANADE finance les micro- entreprises créées par un ou plusieurs jeunes promoteurs.

Seules les activités de production de bien et de service sont éligibles (les activités commerciales sont exclues) le montant maximum de l'investissement et de 10 millions de dinars et les catégories de jeunes concernés par le dispositif doivent satisfaire à 4 conditions :

Être un chômeur de 19 à 35 ans et exceptionnellement à 40 ans si l'activité crée trois (3) emplois rémunérés, posséder une qualification et savoir-faire certifié.

L'ANADE a pour missions²⁵ :

- Soutenir, conseiller et accompagner les porteurs de projets à la création d'activités.
- Mettre à la disposition des porteurs de projets toute information économique, technique, législative et réglementaire relative à leurs activités.
- Développer des relations avec les différents partenaires du dispositif (banques, impôts, CNAS et CASNOS, etc.).
- Développer un partenariat intersectoriel pour l'identification des opportunités d'investissement – divers secteurs.
- Assurer une formation sur la technique de gestion de la micro-entreprise au profit des porteurs de projets.
- Encourager toute autre forme d'actions et de mesures pour la promotion de la création et l'extension d'activité.

2.2.3 L'ANGEM

L'agence nationale de gestion des micro-crédits (ANGEM)²⁶: a été créée par le décret exécutif n°04-14 du 22/01/2004 représente un outil de lutte contre le chômage vise à favoriser l'auto-emploi, le travail à domicile et les activités artisanales dans les zones urbaines et rurales encourager l'émergence d'activités économiques et culturelles de production de bien et service génératrices de revenus dans les zones rurales, et de développer l'esprit d'entreprenariat dans un souci d'intégration économique et social grâce à l'aide de l'accompagnement qui s'appuie sur le « compte sur soi ». Ses principales missions sont de gérer le dispositif du microcrédit conformément à la législation et la réglementation en vigueur. L'ANGEM est sous la tutelle du ministère de la solidarité nationale et de la famille.

❖ L'ANGEM a pour Objectifs de :

- Contribuer à la lutte contre le chômage et la précarité dans les zones urbaines et rurales en favorisant l'auto-emploi, le travail à domicile et les activités artisanales et de métiers, en particulier chez les populations féminines.

²⁵ <https://anade.dz/index.php/fr/presentaion-de-l-ansej/presentaion-du-l-ansej>

²⁶ <https://www.agem.dz/>

- Sensibiliser les populations rurales dans leurs zones d'origines par l'émergence d'activités économiques, culturelles, de production de biens et services, génératrices de revenus et d'emplois.
- Développer l'esprit d'entrepreneuriat qui remplacerait celui de l'assistanat et aiderait ainsi à l'intégration sociale et à l'épanouissement individuel des personnes.
- Soutenir, conseiller et accompagner les bénéficiaires dans la mise en œuvre de leurs activités, notamment en ce qui concerne le montage financier de leurs projets et la phase d'exploitation.
- Suivre les activités réalisées par les bénéficiaires en veillant au respect des conventions et contrats qui les lient à l'ANGEM.
- Former les porteurs de projets et les bénéficiaires de micro-crédits aux techniques de montage et de gestion d'activités génératrices de revenus et des très petites entreprises.
- Soutenir la commercialisation des produits issus du micro-crédit, par l'organisation des salons d'exposition/vente.

❖ **L'ANGEM a pour mission :**

- Gestion du dispositif du micro-crédit, conformément à la législation et la réglementation en vigueur.
- Soutien, conseil et accompagnement des bénéficiaires dans la mise en œuvre de leurs activités, notamment en ce qui concerne le montage financier de leurs projets.
- Notification aux bénéficiaires dont les projets sont éligibles au dispositif, des différentes aides qui leur sont accordées.
- Suivi des activités réalisées par les bénéficiaires, en veillant au respect des conventions et contrats qui les lient à l'ANGEM et en les assistant auprès des institutions et organismes concernés pour la mise en œuvre de leurs projets, notamment les partenaires financiers du programme.
- Entretien de relations permanentes avec les banques et les établissements financiers, dans le cadre du montage financier des projets, de la mise en œuvre du schéma du financement et du suivi de la réalisation et l'exploitation des créances non remboursées dans les délais.
- Formation des porteurs de projets et des bénéficiaires de micro-crédits aux techniques de montage et de gestion d'activités génératrices de revenus.
- Organisation de salons (exposition – vente) régionaux et nationaux des produits du micro-crédit
- Formation continue du personnel chargé de la gestion du dispositif.

2.2.4 CNAC

Créée par le décret exécutif 94-188 la Caisse nationale d'assurance chômage²⁷ institue l'assurance chômage en faveur des salariés susceptibles de perdre leurs emplois de façon involontaire. Et pour raison économique.

²⁷ <http://entreprendre-mediterranee.com/pays/cnac.htm>

A pour mission essentielle d'assurer l'employé et l'employeur contre un risque économique aux incidences sociale. Pour se faire, elle est Chargée de tenir à jour le fichier des affiliés et d'assurer le recouvrement, le contrat et le contentieux recouvrement des cotisations destinées au financement des prestations chômage.

La fonction centrale de la CNAC est étendue à une participation au développement de la création d'activités au profit des chômeurs dont elle a la charge.

Pour la CNAC les candidats susceptibles à accéder à ce dispositif, sont les chômeurs porteurs de projets, âgés de 30 à 50 ans, elle a pour mission d'accompagner le chômeur, ce dernier doit être inscrit au niveau de l'ANEM ce qui confirme son statut de chômeur, ensuite de prouver qu'il n'occupe aucun emploi rémunéré au moment où il demande cette aide; de prouver qu'il dispose de n'importe quel savoir-faire (qualification manuelle) et qu'il peut avoir un capital suffisant en vue de participer au financement même partiel de son projet.

A cet effet le montant maximum prévu par décret de 10.000 000 Dinars (DA)

❖ L'indemnisation du chômage

A partir de 1994, la CNAC met en application le régime juridique d'indemnisation du chômage²⁸ au profit des travailleurs salariés ayant perdu involontairement leur emploi pour des motifs économiques.

Premier métier de la CNAC dès sa création, l'indemnisation du chômage, a effectivement bénéficié à la fin 2006, à 189.830 chômeurs allocataires sur un total de 201.505 travailleurs licenciés dont les dossiers d'inscription ont été réceptionnés. Parmi les 189.830 allocataires pris en charge, 176.769 – soit 94% du total des allocataires admis - ont épuisé leurs droits à la fin 2006.

Les allocataires en situation de suspension de leurs droits, c'est-à-dire les allocataires ayant retrouvé un emploi en CDD ou bien maintenus dans les entreprises en voie de liquidation, sont au nombre de 5275.

La plus grande partie des entrées à l'assurance chômage s'étant produite entre 1996 et 1999, période de mise en œuvre intensive des mesures prévues par le PAS, une tendance à la baisse des effectifs des chômeurs inscrits à la CNAC s'est amorcée depuis.

❖ Les mesures actives

A partir de 1998 et jusqu'en 2004, la CNAC met en œuvre, les mesures actives²⁹ destinées à la réinsertion des chômeurs allocataires que sont l'aide à la recherche d'emploi et l'aide au travail indépendant par un personnel spécialement recruté et formé – les conseillers

²⁸ https://www.cnac.dz/site_cnac_new/Web%20Pages/Fr/FR_PresentationCNAC.aspx

²⁹ Idem

animateurs – et dans des centres dotés d’infrastructures et d’équipements également destinés à cette fin. C’est ainsi que les réalisations suivantes ont été enregistrées :

- 11 583 chômeurs ont été formés par les conseillers animateurs aux techniques de recherche d’emploi ;
- 2 311 chômeurs ont été accompagnés dans la création de leur micro-entreprise ;
- 12 780 chômeurs ont suivi, à partir de 1998, des formations destinées à leur permettre d’acquérir de nouvelles qualifications en vue d’accroître leurs chances de réinsertion dans la vie professionnelle.

Depuis 2004, en présence des faibles entrées à l’assurance chômage, l’activité de formation reconversion est en voie d’être réorientée vers les besoins des chômeurs promoteurs ainsi que des entreprises qui s’inscriront dans les mesures de promotion de l’emploi³⁰.

Dans le cadre du Plan de soutien à la croissance économique (PSCE) et de l’application du programme de son excellence Monsieur le Président de la République consacré à la lutte contre le chômage et la précarité, la CNAC s’est employée, à partir de 2004, en priorité à la mise en œuvre du dispositif de soutien à la création d’activité pour les chômeurs promoteurs âgés de 35 à 50 ans et ce jusqu’à juin 2010.

Dès 2010 de nouvelles dispositions ont permis à la population âgée de 30 à 50 ans d’accéder à ce dispositif plusieurs avantages notamment, le montant global du seuil d’investissement porté à 10 millions de DA au lieu de 5 millions de DA ainsi que la possibilité de l’extension des capacités de production de biens et de services pour les promoteurs qui ont déjà leur activité ainsi que les bonifications sur les intérêts du crédit bancaire à 100%.

Dispositif portant mesures d’encouragement et d’appui à la promotion de l’emploi :

- Différents niveaux d’allègement de la part patronale ;
- Exonération de la cotisation globale de la sécurité sociale à la charge de l’employeur ;
- Subvention mensuelle à l’emploi ;

Conclusion

Ce chapitre avait pour objectif de présenter le cadre théorique et conceptuel de l’entrepreneuriat en Algérie, cela nous a permis d’éclaircir certains points tel que la définition de l’entrepreneuriat de façon générale par les différents auteurs cité au cours de ce chapitre ainsi que leurs typologies mais aussi des inconvénients et des avantages qu’a l’entrepreneurs Algérien. Nous avons pu voir aussi que la création de PME était la plus rependu de ce fait il a été exposé ce qu’été une PME tant bien qu’il n’y a pas de définition bien définit car cela change de critères d’un pôle à un autre et d’une économie à une autre cependant nous avons pu faire une modeste contribution en donnons une définitions selon certain auteurs tel que

³⁰ https://www.cnac.dz/site_cnac_new/Web%20Pages/Fr/FR_PresentationCNAC.aspx

TORRES.O et WEBER qui ont tous deux fait une définition propre à eux même, et a la fin de la section nous avons pu voir quels était les caractéristique d'une PME.

Et cela nous a permis en deuxième section de connaitre l'évolution ainsi que les lois qui ont évolué au cours des années qu'a connu l'Algérie après l'indépendance, et pour finir nous avons présentés les différents dispositifs (ANADE, ANGEM, CNAC et l'ANDI) leurs missions ainsi que les avantages mis en place par c'est dernier afin d'encourager l'entrepreneuriat et la création d'entreprise.

CHAPITRE II

**L'entrepreneuriat en
Algérie**

CHAPITRE II : l'entrepreneuriat en Algérie

Bien que l'histoire économique de l'Algérie n'ait pas commencé en 1962, l'année de son indépendance, et en dépit du fait que les phénomènes économiques sont continus, nous retracerons au fil de ce chapitre l'évolution de l'économie algérienne à partir de l'indépendance, car elle représente une rupture historique et la naissance officielle de l'État algérien contemporain.

Section 01 : Les caractéristiques de l'entrepreneuriat en Algérie

Les premières mesures économiques prises après l'indépendance, été d'orientation socialiste le but de l'État été de rompre avec le système colonial du capitalisme exploiteur et prédateur, ils visaient la récupération des richesses nationales et l'instauration d'un système égalitariste (BOUHOU, 2009)³¹.

Le départ massif des colons européens a certes laissé des biens vacants mais aussi, a vidé les entités économiques et les administrations existantes de leurs gérants et cadres, plongeant ainsi le pays, déjà fragilisé par une longue guerre de libération et une lutte fratricide de pouvoir, dans une crise de gouvernance politique et économique sans précédent.

La politique de développement ne démarre réellement qu'après l'arrivée au pouvoir en 1965 d'une nouvelle équipe dirigeante, issue du Commandement de l'Armée nationale, et qui ambitionne de transformer le pays et son économie. C'est le début des plans de développement², et la mise en place d'un modèle de développement intégré et autocentré, lancé en 1971, pour assurer l'indépendance économique, gage de l'indépendance politique (MUTIN, 1997)³².

Cependant de nos jours l'entrepreneuriat en Algérie a évolué et se caractérise par les PME qui sont encouragé par l'état à être créé, Les PME jouent un rôle important dans le développement économique d'un pays. Et la définition statistique de la PME varie d'un pays à l'autre. Il est l'objet d'une attention croissante des pouvoir publics, elles sont un acteur majeur du tissu productif algérien en termes d'innovation et de création d'emplois. L'Algérie avait comme objectif la recherche d'une nouvelle trajectoire de croissance économique basée sur la promotion de la PME privée, pour réaliser la diversification de l'économie fondée sur un développement durable de la compétitivité des PME algériennes dans un contexte de mondialisation. Les PME rencontre plusieurs contraintes et des factures de blocages qui freine leurs développements qu'il soit relatif à l'environnement économique ou sociale, et le deuxième groupe de facteurs concerne les mécanismes de fonctionnement de l'économie en

³¹ **Bouhou K.** (2009) « L'Algérie des reformes économiques : un goût d'inachevé ». *Revue Politique étrangère*, Vol. 2, p. 323-335.

³² **Mutin G.** (1997) « Le contexte économique et social de la crise algérienne ». In : *La crise algérienne : enjeux et évolution. Mario Melle Éditions.*

pleine transition, Les contraintes freinant le développement des PME en Algérie peuvent être résumés par ce qu'on appelle « un cadre institutionnel inadéquat ».

1.1 Entrepreneurs algériens : trajectoire et profile

Afin de mieux comprendre les profils et ce qui caractérise l'entrepreneurs algériens nous nous sommes basé sur les recherches et plus particulièrement sur la classification défini par **BENACHENHOU (2007)** sur les trajectoires des entrepreneurs algériens et la typologie établie par **MADOUI (2008)** sur les nouveaux entrepreneurs issus de la transition à l'économie de marché, qui de ce fait nous a mené à catégorisé trois grandes classes d'entrepreneurs algériens selon leurs trajectoires respectives et qui sont :

1.1.1 Trajectoire familiale (reprise ou héritage familial)

Les entrepreneurs de cette classe se caractérisent par la place centrale de la famille dans leur perception de l'entrepreneuriat et des affaires en général, et dont la séparation entre la propriété et la gestion est pratiquement inexistante dans l'entreprise. Une partie d'entre eux a repris ou hérité l'entreprise familiale, de tradition commerçante et entrepreneuriale, ils sont déjà employés avant de prendre la direction, sont moins formés, plus âgé de 40 à 50 ans, et motivés pour perpétuer le modèle patriarcal.

Une autre partie de ces entrepreneurs sont moins jeunes, universitaires, bien formés et ouverts d'esprit, et souvent motivés par le changement du mode de fonctionnement et gestion de l'entreprise familiale vers des pratiques modernes mais cela devient sources de tensions entre les générations.

1.1.2 Trajectoire politique (ouverture économique ou reconversion du secteur public)

Le point commun entre les entrepreneurs de cette classe réside dans le fait que la conjoncture politique a joué un rôle prépondérant dans leurs choix de se lancer dans l'entrepreneuriat privé et la création d'entreprise. Ils sont soit des anciens combattants de la guerre d'Indépendance, soit des anciens dirigeants politiques ou militaires, qui disposaient déjà d'une certaine légitimité politique qu'ils ont utilisée dans leurs activités économiques.

Il y a également les anciens reconvertis du secteur public (salarié ou cadre) expérimentés et bien formés et souvent compétents, ils disposaient de réseaux de relations très important et d'un capital social considérable. Ces entrepreneurs ont su saisir les opportunités de l'ouverture économique des années 1990, notamment la libéralisation du commerce extérieur, pour entreprendre soit dans les services (importation, commerce de gros) ou dans l'industrie (agroalimentaire).

1.1.3 Trajectoire diverse (contrainte, émigration ou aventure)

Les entrepreneurs de cette classe regroupent ceux qui ont entrepris par contrainte, ceux issus de l'émigration, et ceux par l'aventure. Les entrepreneurs contrains sont des anciens employés au chômage, conséquence de l'ajustement structurel et des privatisations, âgés de 45 à 50 ans,

et disposaient d'un réseau familial pour les capitaux financiers. Ou bien, ils sont des bénéficiaires des crédits des programmes publics pour le financement des créations d'entreprises, généralement sans formation, ni expériences ou capacités requises pour entreprendre mais l'ont fait par nécessité.

Les entrepreneurs migrants sont souvent très expérimentés, profitant des compétences acquises à l'étranger durant leurs années de travail, ils sont motivés et disposent pour financer leurs activités, d'une épargne personnelle ou d'aides financières d'un membre de la famille resté à l'étranger. Enfin, certains entrepreneurs se sont engagés par aventure en considérant l'entreprise comme un prétexte pour s'enrichir sans cause et effort en utilisant à l'évasion fiscale, en profitant des changes parallèles et en s'adonnant à la spéculation au lieu de la production.

1.1.4 Profil sociodémographique (Age, genre, niveau de formation)

Les entrepreneurs en Algérie sont relativement jeunes et la tendance est à son renforcement. Plusieurs études ont montré cet état des faits ; **BOUYACOUB (1997)**, **AKNINE et ZIOUR (2006)**, **ASSASSI et HAMMOUDA (2006)**, **TOUNES et ASSALA (2007)**, et aussi le rapport **GEM** pour l'Algérie (2013). Ce dernier a démontré clairement l'implication de plus en plus de jeunes dans l'activité entrepreneuriale, avec toutefois un âge moyen des entrepreneurs compris entre 25 ans et 44 ans, et peut atteindre rarement la cinquantaine.

Cependant, une nuance s'impose pour l'âge des entrepreneurs : les jeunes sont certes plus nombreux dans les premières phases de création de l'entreprise, mais leur part diminue une fois l'entreprise est établie (au bout de trois ans et demi). Cela s'explique par le fort taux de faillite des nouvelles entreprises créées.

Concernant le genre, l'entrepreneuriat en Algérie est majoritairement masculin, néanmoins la part des femmes qui se lancent dans la création de leurs entreprises est plutôt appréciable et progresse au fil des années bien que lentement (**ASSASSI et HAMMOUDA, 2006**), (**HIMRANE et HASSANI, 2017**). Le rapport **GEM** (2013) a également mis en évidence cette situation en indiquant qu'en moyenne, les hommes sont deux fois plus nombreux à s'impliquer dans la création d'une nouvelle entreprise que les femmes en Algérie.

Pour le niveau de formation, il est communément admis que l'entrepreneuriat en Algérie tend à devenir de plus en plus une affaire de personnes instruites et formées, qu'elles soient issues du monde universitaire ou de la formation professionnelle. Cette tendance a été observée par **BOUYACOUB (1997)** et confirmée par d'autres études (**BENGHABRIT et RAHOU, 2006** ; **SETTI, 2012** ; **BOUKHARI et ABEDOU, 2016**).

Le rapport **GEM** (2013) pour l'Algérie a également corroboré cet état de fait dans la mesure où la part des diplômées est prépondérante parmi les entrepreneurs et cela quel que soit la nature de leur genre. Cependant, ce rapport a montré que les entrepreneurs décrocheurs (ayant échoué et fait faillite) sont ceux dont le niveau de formation est le plus bas et la moyenne d'âge est de moins de 35 ans.

1.2 Revue de littérature de l'entrepreneur privé algérien

Sans prétendre restituer l'ensemble des travaux relatifs à l'étude de l'entrepreneur privé algérien, nous avons jugé utile de présenter quelques auteurs qui à notre sens sont fondamentale afin de mieux comprendre le profil de l'entrepreneur privé algérien.

1.2.1 Les années 80 : Les travaux de PENEFF et de LIABES

La nature de l'orientation économique que l'Algérie a suivi dès l'indépendance (économie planifiée) a laissé peu de place à l'entrepreneur privé et indépendant, le secteur privé a quand même pu se développer malgré les contraintes de l'époque.

- ❖ **PENEFF (1982)** s'est intéressé aux entrepreneurs privés algériens, émergeant au lendemain de l'Indépendance, et cela à travers leurs carrières et trajectoires sociales. Il a mené une enquête au début des années soixante-dix auprès de 220 chefs d'entreprises privées installés dans la région algéroise. Il a classé ces entrepreneurs, en trois catégories à partir des caractéristiques les plus typiques de leurs trajectoires : les anciens négociants, les anciens commerçants et employés et les anciens ouvriers. Ils sont considérés comme la première génération d'entrepreneurs industriels algériens et se caractérisent par leurs catégories sociales différentes (commerçants, artisans, fonctionnaires, ouvriers), par leurs apprentissages des affaires sur le tas, n'ayant pas reçu de formations spécifiques à la gestion de l'entreprise et par leur engagement dans la guerre de libération nationale³³.
- ❖ **LIABES (1984)**, imminent sociologue s'est intéressé à la logique de formation du secteur privé national dans le contexte des transformations économiques (industrialisation) ou sociales (urbanisation) que l'Algérie a connu durant les deux premières décennies de son indépendance. Il a mis l'accent sur le fait que l'entreprise algérienne n'est pas seulement un espace de production de biens mais elle est portée par le non économique, donc l'entrepreneur algérien ne peut être analysé par rapport aux théories classiques de l'entrepreneuriat (**TALEB- AIT SIDHOM, 2011**).

Il a également mis en évidence deux caractéristiques essentielles de l'entrepreneur algérien, à savoir sa poly fonctionnalité et la prééminence du groupe familial. Cette poly fonctionnalité (entrepreneur à la fois commerçant, industriel, promoteur immobilier et administrateur) trouve son origine dans la formation historique du capital privé algérien par le passage du commerce à l'industrie, confirmant ainsi les conclusions de **PENEFF**, auparavant citées.

Et concernant la prééminence de la famille pour l'entrepreneur en Algérie, **LIABES** considère ce dernier comme un individu qui ne doit son existence économique et sociale qu'à son groupe d'appartenance familiale et qui cherche à légitimer sa richesse à travers des actions à caractère caritatif ou religieuse pour affirmer son rôle dans la société.

³³ **Peneff J.** (1982) « Carrières et trajectoires sociales des patrons algériens ». *Actes de la recherche en sciences sociales*, Vol. 41, p. 61-72.

Enfin, l'auteur a observé le comportement des opérateurs privés pour donner suite aux restructurations et réformes économiques des années 1980 et a conclu que l'entrepreneur algérien s'inscrit toujours dans une logique de réseaux de clientélisme et de système de patronage, insérés dans le monopole exercé par le pouvoir des appareils de l'État et dont le capital relationnel est primordial pour la réussite entrepreneuriale (LIABES, 1987)³⁴.

1.2.2 Les années 1990 : Travaux de HENNI, BOUYACOUB et de BEDRANI

HENNI (1990), auteur de l'essai « Le cheikh et le patron », a mis en évidence le rapport qu'entretient l'entrepreneur privé avec ses employés en soulignant qu'il s'agit plutôt d'une combinaison sociale qu'il constitue avec sa clientèle, à qui il distribue des versements pour les fidéliser. L'auteur a même qualifié ce patron entrepreneur de cheikh du fait qu'il se met à la disposition de ses employés (clients) en entreprenant souvent des actions qui ne sont pas d'un ordre économique et encore moins marchand. En effet, le cheikh commence déjà par recruter ceux qui sont liés à sa tribu ou à sa région, leur distribue une partie de l'impôt religieux (aumône), leurs octroie des aides dans leurs fêtes maritales.

En plus, il intervient personnellement auprès des organismes étatiques pour contourner les lourdeurs bureaucratiques afin d'obtenir un logement, un terrain ou même des denrées alimentaires au moment des pénuries. Tout cela confère, selon l'auteur, à l'entrepreneur chef d'entreprise, une position sociale confortable mais qui n'est pas liée forcément à une performance économique remarquable³⁵.

BOUYACOUB (1997), auteur de plusieurs travaux sur l'entrepreneuriat en Algérie dans ses analyses sur l'évolution de l'économie algérienne (2012, 2008, 2006, 2001, 1997), a mis l'accent sur l'émergence d'une nouvelle catégorie d'entrepreneurs après la libéralisation du commerce extérieur dans le cadre des réformes économiques des années 1990.

Cependant, ces derniers se sont inscrits plutôt dans l'économie rentière de l'État que dans une économie productive, en essayant de capter le maximum de ressources publiques sans une véritable contrepartie (financements bancaires, foncier presque gratuit, patrimoine des entreprises publiques en faillite ou liquidées)³⁶.

BEDRANI (1997) a analysé à son tour, l'émergence des entrepreneurs privés dans le monde rural dans la période charnière de la transition du pays à l'économie de marché. Il a mis en évidence le profil jeune des entrepreneurs, leur polyvalence dans les métiers agricoles et ruraux et leur niveau d'instruction moyen mais souvent compensé par l'expérience acquise

³⁴ **LIABES Dj.** (1987) « Qu'est-ce qu'entreprendre ? Éléments pour une sociologie des espaces productifs ». *Revue Cahiers du CREAD* N°11, p.31-42.

³⁵ **Henni A.** (1990) « Le cheikh et le patron. Usages de la modernité dans la reproduction de la tradition ». *Revue Peuples méditerranéens*, N° 52-53 (spécial), p.219-232.

³⁶ **Bouyacoub A.** (1997) « Les nouveaux entrepreneurs en Algérie en période de transition : la dimension transnationale ». *Revue Les Cahiers du CREAD*, Vol.1, N°40, p. 105-119.

durant leurs années de travail précoce. L'auteur a également montré le caractère individuel et familial des entreprises privées créées, leurs tailles très réduites, la quasi-absence de financement bancaire et de liens avec l'étranger.

Enfin, l'attitude des entrepreneurs à l'égard de l'État est qualifiée par l'auteur d'ambivalente dans la mesure où ces derniers sont partagés entre la nécessité de la présence de l'État pour réguler l'économie et protéger les catégories les plus vulnérables y compris les petites entreprises, et la nécessité du retrait de l'État dans le cadre de l'économie de marché pour garantir la concurrence et l'allocation optimale des ressources disponibles entre les différentes parties³⁷.

1.2.3 Les années 2000 : travaux d'OUSSALEM, de BENACHENHOU et de MADOU

OUSSALEM (2002), D'après les enquêtes menées sur le secteur privé de la région de Tizi Ouzou, il a pu présenter une typologie des entrepreneurs à partir de leur passé socioprofessionnel et des ressources qu'ils ont mobilisées pour créer leurs entreprises. Cette typologie est constituée de trois catégories d'entrepreneurs :

- **Les entrepreneurs issus de la sphère commerciale**, plus anciens (années 1970) et plus nombreux, ils ont accumulé leurs capitaux en captant les rentes nées des pénuries et de leurs connaissances des marchés, et ont tissé des relations avec les entreprises publiques, pour ensuite investir dans les industries alimentaires tout en ayant une taille d'entreprises moyennes (jusqu'à 50 employés).

- **Les entrepreneurs valorisant un capital de compétences**, émergés généralement au cours des années 1980, ils ont prospéré en profitant des compétences techniques (procédés de fabrication) et managériales (connaissance des marchés, règles et procédures), acquises durant leur expérience, parfois longue, dans les entreprises du secteur public. La taille de leurs entreprises est restée petite (entre 10 et 20 employés) mais leurs secteurs d'activités sont relativement diversifiés (BTP, industries de transformation, services). En plus, les entrepreneurs de ce groupe se distinguent par une aptitude à innover et à adopter des méthodes modernes de management et de gestion des entreprises, partant de leurs compétences et leur culture technique et managériale.

- **Les entrepreneurs valorisant des positions dans l'administration publique**, composés des anciens combattants de la guerre de libération qui ont bénéficié des autorisations pour investir et des financements, des fonctionnaires ayant quitté l'administration publique ou sont toujours en activité, qui ont bénéficié des avantages pour entreprendre à moindre coût (lots en

³⁷ **Bedrani S.** (1997) « Nouveaux entrepreneurs dans la transition à l'économie de marché : les entrepreneurs ruraux ». *Revue Les Cahiers du CREAD*, N° 42, p. 5-19.

zone d'activité, locaux commerciaux) et qui ont tiré profit de leurs positions (anciennes ou actuelles) pour obtenir des marchés.³⁸

BENACHENHOU (2007)³⁹ a montré de son côté, que le secteur privé algérien en général et les entrepreneurs en particulier, sont le résultat de l'histoire économique du pays et ne peuvent en aucun cas en être dissociés. Il a souligné que les entrepreneurs algériens ont toujours évolué un peu à l'ombre de l'État, ne montrant pas trop leur réussite par crainte, ont subi successivement l'épreuve de l'économie dirigée, celle du tarissement des finances extérieures des années 1980 et celle de l'instabilité politique et économique des années 1990.

Cela a eu comme conséquence, selon l'auteur, que ces entrepreneurs ont développé des comportements spécifiques, créé des habitudes, forgé des caractères et adopté des stratégies appropriées afin de pérenniser leurs entreprises et prospérer leurs affaires.

MADOUI (2008), en analysant l'émergence de nouvelles figures de l'entrepreneuriat dans le cadre de la transition de l'Algérie à l'économie de marché, a mis en évidence le rôle prépondérant que le nouvel entrepreneur algérien doit accomplir en économie de marché.

Et bien qu'il ait qualifié sa création de l'entreprise de parcours de combattant, du fait de la multitude des ressources requises pour entreprendre (compétences, connaissances, réseaux administratifs et bancaires, culture et éthique du travail), il ne demeure pas moins que ceux des entrepreneurs ayant réussi à surmonter les contraintes et obstacles dans leurs parcours, jouissent des égards et considérations et deviennent des modèles pour la population en quête de promotion sociale.

L'auteur a également identifié une autre figure de l'entrepreneur en Algérie (**MADOUI, 2011**), à savoir l'entrepreneur religieux, et a montré que ce dernier tend à mobiliser l'éthique du travail de la religion musulmane à des fins de management moderne et de compétitivité de son entreprise, en plus d'utiliser les réseaux sociaux pour trouver de nouveaux marchés, recruter et construire du lien social, ce qui est entièrement inédit et nouveau.

1.3 Caractéristiques de l'entrepreneur en Algérie

Avant la transition vers l'économie de marché, les entrepreneurs algériens étaient caractérisés par une hétérogénéité prononcée. Cependant, même avec les réformes économiques, les entrepreneurs en Algérie ne formaient pas relativement une catégorie homogène (**BOUYACOUB, 1997**) et se différencient les uns des autres dans leurs perceptions de l'activité économique, leurs points de vue de projets de sociétés auxquels ils aspirent, leurs profils ou le mode de fonctionnement de leurs entreprises. Cependant, ils partagent certains

³⁸ **Oussalem M.O.** (2002) « Entrepreneuriat privé et développement local. Éléments d'analyse à partir du cas de Tizi-Ouzou ». *Revue Insaniyat*, N°16, p. 135-162.

³⁹ **Benachenhoul A.** (2007) « Les entrepreneurs algériens », EditionAlphaDesign,245p.

caractères qui les distinguent naturellement du reste de la population dont le profil sociodémographique, les motivations entrepreneuriales et l'environnement social et familial.

1.3.1 Caractéristiques entrepreneuriales (motivations à entreprendre, environnement familial et social)

Les motivations des entrepreneurs en Algérie sont diverses. Elles varient entre la saisie des opportunités d'affaires qui se présentent sur le marché, l'entrepreneuriat par nécessité par suite du chômage ou au licenciement, le désir d'être indépendant en devenant son propre employeur mais aussi l'aspiration à évoluer sur le plan professionnel et surtout financier.

Les auteurs du rapport GEM (2013)⁴⁰ pour l'Algérie ont remarqué que deux motivations majeures caractérisent les entrepreneurs : l'entrepreneuriat par opportunité et l'entrepreneuriat par nécessité. En observant la période allant de 2009 à 2012, ils ont conclu qu'un changement de tendance s'opère progressivement par rapport à la motivation des créateurs d'entreprises.

Alors qu'en 2009, les créations d'entreprises motivées par opportunité étaient 4 fois plus que les créations motivées par nécessité, en 2012, ce rapport a baissé à seulement 2 fois en faveur de l'opportunité, et l'étude GEM a clairement supposé que l'entrepreneuriat en Algérie s'oriente désormais vers l'entrepreneuriat de nécessité. Néanmoins, **BOUKHARI et**

ABEDOU (2016) ont montré dans une étude sur le profil entrepreneurial l'existence d'un mix entre entrepreneurs par opportunité et entrepreneurs par nécessité.

Concernant l'environnement familial et social, souvent il est favorable en Algérie. Autrement dit, les entrepreneurs sont globalement issus d'un milieu familial favorable à l'initiative entrepreneuriale et la création d'entreprises (**AKNINE-SOUIDI et ZIOUR, 2006**)⁴¹. Un membre de la famille est souvent un entrepreneur, généralement les parents ou la fratrie, et fait bénéficier son expérience et son capital social et relationnel au nouvel entrepreneur qui crée son entreprise (**ASSASSI et HAMMOUDA, 2006**).

1.3.2. Caractéristiques des entreprises créées (capital familial, taille, secteur d'activité)

Le capital privé algérien est de nature familial, de petite taille et se concentre dans les services. Cette sentence résume, à quelques nuances près, la réalité des entreprises privées algériennes. En effet, le caractère familial dominant dans le capital de l'entreprise est presque présent dans 95 % des PME algériennes (**MADOUI, 2003 ; GILLET, 2004 ;**

⁴⁰ A. ABEDOU, A. BOUYACOUB et H. KHERBACHI. (2013) « L'entrepreneuriat en Algérie, 2009/2012. Rapport GEM Algérie 2012 ». *Coopération allemande au développement (GIZ) et CREAD*, Alger.

⁴¹ **Aknine R. et Ziour H. (2006)** « Le profil des créateurs d'entreprises en Kabylie : le poids de la famille et l'incidence du chômage dans la création d'entreprises » Communication au Colloque international : créations d'entreprises et territoires, Tamanrasset, Algérie.

BELMIHOUB, 2006) et même dans les grandes entreprises du fait de l'absence délibérée ou pas, de la culture de l'actionnariat et de la Bourse.

La taille des entreprises créées par les entrepreneurs en Algérie est souvent petite, voire très petite, d'ailleurs la catégorie la plus dominante dans la classification des entreprises est la TPE (très petite entreprise) qui emploie moins de 10 salariés avec près de 90% (**BOUYACOUB, 1997 ; ASSALA, 2006, SETTI, 2012**).

En revanche, même au niveau international, la prédominance des entreprises de petite taille est un fait majeur dans le recensement de l'activité économique. Ajoutons à cela, les faibles perspectives de croissance qui caractérisent une grande partie des entreprises nouvellement créées, et qui fait que leurs tailles demeurent souvent petites, voire très petite, car ne créant pas de nouveaux emplois. Concernant le secteur d'activité que les entrepreneurs en Algérie investissent, force est de reconnaître qu'ils se dirigent souvent vers des secteurs peu industriels, peu risqués et à forte valeur ajoutée (**BENACHENHOU, 2007**).

Ainsi, les secteurs dominants sont les services (particulièrement le commerce) et les activités orientées vers la consommation et qui concentrent plus de la moitié des entreprises (Rapport GEM, 2013). Ils sont suivis par le BTP (bâtiments et travaux publics) dont la part atteint jusqu'à un cinquième des entreprises qui profitent essentiellement de la commande publique. Cependant, l'industrie demeure minoritaire dans le choix des secteurs d'activités privilégiés des entrepreneurs en Algérie, bien que les industries de transformation (agroalimentaire notamment) soient bien présentes et se développent progressivement dans le secteur privé algérien.

Section 2 : les principaux obstacles de l'entrepreneuriat en Algérie.

Plusieurs obstacles contraignent les entrepreneurs algériens à changer d'activité, délocaliser leur activité ou arrêter comme choix extrême. Nous allons développer ces cas dans ce qui suit :

2.1 Principaux obstacles entravant le développement de l'entrepreneuriat en Algérie

En Algérie, l'État occupe une place prépondérante alors que le secteur privé est marginalisé. Par ailleurs, vu la situation économique et financière difficile que connaît le pays avec la chute des cours du pétrole, l'implication du secteur privé devient une nécessité absolue afin d'assurer le développement économique sans dépendre des dépenses publiques. En effet, la liberté d'entreprendre est entravée en Algérie pour des raisons de bureaucratie, de corruption, de taxation élevée et d'un cadre juridique difficile. Or, le développement du tissu de PME nécessite un environnement stable où les instituts de l'économie de marché fonctionnent de manière efficace, mais aussi une politique publique susceptible d'orienter le développement des PME en Algérie.⁴²

⁴² Revue du Contrôle de la Comptabilité et de l'Audit, N°5, JUIN 2018, Alger.

Selon **Yousef KORICH, Ali GABOUSSA, Karim SI LEKHAL** (2013) Toutes les études récentes font ressortir que les PME algériennes sont soumises à des contraintes multiformes d'intensité variable. Une étude de la banque mondiale fait apparaître les obstacles rencontrés par les dirigeants des PME, selon la hiérarchie décroissante suivante, qui correspond au degré de sévérité de chaque entrave :

- La compétition de l'informel ;
- L'accès aux crédits ;
- Coût du crédit ;
- Les taux d'impôts ;
- Les incertitudes sur la politique économique ;
- Les délais bancaires ;
- La corruption ;
- L'administration fiscale ;
- L'accès au foncier ;
- L'accès aux devises ;
- Les douanes / réglementations ;
- L'enregistrement de l'entreprise ;
- La pénurie de main d'œuvre qualifiée ;
- Les services portuaires ;
- L'accès au téléphone ;
- La législation du travail ;
- L'accès à l'énergie.

Ces obstacles qui freinent le développement des PME ne sont pas forcément appréhendés dans le même ordre par tous les dirigeants-propriétaires, et se différencient selon la nature des activités⁴³.

Pour mieux comprendre les contraintes aux développements de l'entrepreneuriat algérien Nous avons cité certaines contraintes tirées des recherches et classifications menées par des spécialistes en économie et chercheurs universitaires, qui à notre sens sont les plus importantes.

2.1.1 Les contraintes géographiques

Celles-ci sont issues de la nature même du territoire. Elles représentent des obstacles préliminaires que les promoteurs de projets industriels subissent avant d'entamer leurs démarches pour la mise en œuvre de leur projet d'investissement. Les contraintes géographiques peuvent être appréhendées à travers deux principaux critères : le relief et l'état du foncier.

❖ Le relief :

Pour ce qui est du relief, l'espace algérien se caractérise par un ensemble de montagnes et quelques plaines au nord tandis que le sud est complètement désertique.

⁴³ Yousef KORICH, Ali GABOUSSA, Karim SI LEKHAL : (Les PME en Algérie : État des lieux, contraintes et perspectives), Revues. Univ-Ouargla, n 04, 2013, p 39

Les autres éléments (climat, réseau hydrique...) 6 sont aléatoires surtout ces dernières années. Ceci rend difficile le processus d'implantation des activités économiques en général et industrielles en particulier. Le relief hostile engendre un déséquilibre spatial en termes d'entreprises et une hypertrophie au niveau des espaces urbains. Il s'avère que la majorité est concentrée au nord-centre avec une moyenne de 9,3 PME/1000 habitants, ce qui demeure encore insuffisant ; la bonne norme serait de 20 PME/1000 habitants. Les PME privées sont à un taux de près de 39% au nord centre, de 11,6% dans la région est des Hauts plateaux et de 5,2 % au sud-est. En effet, les caractéristiques du relief plutôt désavantageuses pour la localisation des activités économiques fait que l'état du foncier industriel, considéré comme l'un des principaux facteurs recherchés par les entreprises, est une ressource rare.

❖ **La problématique du foncier industriel :**

Le foncier constitue une ressource clé limitée et un élément déterminant dans toutes les politiques de développement économique. Il est l'un des plus importants problèmes socioéconomiques rencontrés dans la création des PME en Algérie et il demeure incontestablement une contrainte majeure pour les investisseurs. L'historique de la propriété foncière en Algérie dénote une extrême confusion de la situation physique et juridique des biens fonciers, aggravée par la défaillance du système de publicité foncière et l'absence d'un cadastre général.⁴⁴

2.1.2. Les contraintes administratives :

Malgré les premiers effets de la stratégie de libéralisation prônée dans le cadre de l'ajustement structurel, l'économie algérienne reste très contrôlée : l'assouplissement du cadre administratif dans lequel fonctionnent les Pme apparaît comme un processus graduel, dans un environnement très marqué par l'expérience socialiste.

Les contraintes administratives⁴⁵ qui se traduisent par la nature des règles formelles, et les dossiers exigés par les différentes structures (le registre de commerce par la CNRC , autorisation d'exploitation par les services de la Wilaya, l'attestation d'hygiène, l'attestation d'éligibilité, l'attestation de conformité et autres) et surtout le manque de coordination entre ces structures poussent parfois les promoteurs à détourner leur projet de son objectif initial ou à le localiser dans d'autres territoires ou carrément à abandonner leur initiative.

Ces difficultés sont accentuées par le manque de transparence ou l'inexistence d'informations entre les différents partenaires qui, sont intégrés dans le processus de création d'entreprises : le promoteur, l'ANSEJ, l'ANDI, le Trésor, la banque, la caisse ou le fonds de garantie etc.

L'opacité de l'information au niveau de ces organismes laissent sans réponse les diverses interrogations des jeunes promoteurs qui, découragés, n'aspirent qu'à fuir vers un pays étranger développé où les circuits administratifs paraissent plus adéquats, sans doute plus

⁴⁴ **MOUMOU Ouerdia** « les déterminants et les obstacles des PME familiales algériennes » revue algérienne de prospective et d'études stratégiques, Volume 1 Numéro 1 Janv. - Mars 2016 p76

⁴⁵ **BERRAH Kafia, BOUKRIF Moussa** « La problématique de la création des entreprises : une application sur les PME algériennes », Conférence internationale sur l'économie et gestion des réseaux, Université Ibn Zohr et Hôtel de Robinson Agadir, Maroc Novembre 21-23, 2013, P 07

accueillants... - Par ailleurs, la logique de protection de l'environnement et la nécessité d'aménagement du territoire se trouvent controversées par les attentes des entrepreneurs privés. A titre d'exemple, les interventions des Pouvoirs Publics empêchent l'implantation de projets portant atteinte à l'environnement, c'est le cas de localisation d'unités industrielles à proximité de cours d'eau, d'ateliers de fabrication à côté des habitations...

2.1.3. Les contraintes fiscales

L'importance des prélèvements obligatoires – exagérés - que supportent les entreprises déclarées, des impôts, taxes et cotisations, qui peuvent dépasser les 50 % du chiffre d'affaires, dans le cas d'une déclaration de bénéfices. Ou la non reconnaissance de certaines activités considérées comme entreprise exportatrice mais qui sont taxées au pourcentage d'une entreprise industrielle soit à un taux 12% au lieu de 5% (le cas des entreprises d'avitaillement), mais aussi à des charges auxquelles échappent les non déclarants (encouragés par une certaine forme de laxisme des autorités, surtout lorsqu'on sait qu'on peut faire appel à la protection d'un haut fonctionnaire, en cas de problèmes avec les services de l'administration fiscale). Un certain laissez faire des autorités publiques motivé par l'intention de couvrir ce secteur parallèle - qui apporte une solution provisoire au chômage grandissant – pour garantir la paix sociale. Or les politiques économiques des États doivent mettre en place des mécanismes de protection de l'économie formelle et engager des mesures incitatives et judicieuses dont l'objectif est d'intégrer cette activité occulte dans le domaine du réel et de l'officiel.

2.1.4. Les contraintes découlant des activités informelles dites souterraines :

En Algérie, on définit comme « formel non déclaré » l'ensemble des entreprises non agricoles enregistrées administrativement mais qui ne déclarent pas leurs existences aux services de la fiscalité, à la CNAS ou à la CASNOS (non-paiement des impôts) ⁴⁶.

Pour ADAIR. P & HAMED. Y, après enquête, il s'est avéré que sur un échantillon de 482 micro-entrepreneurs algériens étudiés, 335 sont informels selon trois critères, à savoir : le non tenu de la comptabilité, le non-paiement des impôts et l'absence d'enregistrement. Soit une proportion de 69,5 % des petites entreprises qui touchent aux activités souterraines. Majoritairement, elles exercent une activité mixte, qui se présentent en quatre catégories : les formels, les formels non enregistrés, les formels-informels et les informels purs. De nos jours, l'environnement socioéconomique de la PME algérienne reste prédominé par le secteur informel. Ses manifestations sont diverses et concernent plusieurs domaines, à savoir :

- La non-déclaration ou la sous-déclaration des ressources humaines ; financières et même techniques et /ou technologiques ;
- La fraude fiscale ;
- La pratique de la non-facturation, la sous-facturation et de la surfacturation ;
- La concurrence déloyale des importateurs qui réussissent à contourner les Barrières tarifaires.

⁴⁶ Yousef KORICHI, Ali GABOUSSA, Karim SI LEKHAL, op.cit. p 40

2.1.5. Les contraintes relatives au marché du travail :

En Algérie, le marché de travail est encore instable et sujet à tous les dépassements possibles. Les contraintes qu'il subit sont multiples. On peut citer les plus importantes :

- Le manque accru des experts en management, des gestionnaires, des techniciens qualifiés...;
- L'existence de fortes contraintes dans la gestion des ressources humaines (la gestion des contrats, des procédures et des coûts de licenciement...);
- L'inexistence d'Instituts de formations spécialisées et la faiblesse de la qualité des programmes assurés ;
- L'inadaptation des formations dispensées par les universités avec les besoins réels des entreprises et en matière des techniques modernes de management, gestion et de marketing. - Difficultés de la pratique des langues étrangères chez la plupart des nouveaux diplômés.

2.1.6. Faible création et accompagnement d'entreprise innovante

L'Agence Nationale de Valorisation des Résultats de la Recherche et du Développement technologique (ANVREDET) a déclaré qu'il y a un manque de soutien et d'accompagnement des idées innovantes et porteuses jusqu'à la mise en place de l'entreprise. Cette insuffisance affecte plusieurs étapes nécessaires à la création d'entreprise innovante, à savoir : Identification du projet, expertise, évaluation du projet, propriété Intellectuelle (protection de l'innovation), fabrication de prototypes, étude du marché, Business Plan, partenariat / investisseurs (mise en contact avec les organismes concernés), création de l'entreprise (Produit fini). Cette situation affecte négativement le taux d'innovation qui reste modeste enregistrant seulement 11,5% fin 2016, tel qu'il a été précisé par Global Entrepreneurship Monitor (GEM, 2017).

En effet, les conditions de création d'entreprise sont loin d'être optimales en Algérie et l'activité entrepreneuriale reste modeste au vu des récentes statistiques établies par GEM⁴⁷, le tableau ci-dessous résume la dynamique entrepreneuriale en Algérie.

Tableau n°02 : Quelques indicateurs de l'entrepreneuriat en Algérie pour l'année 2016

Taux d'intentions entrepreneuriales (%)	Taux d'activité de l'entrepreneuriat (%)	Taux des entrepreneurs ayant réussi (%)
36	0,6	84,2

Source : Base de données GEM (Global Entrepreneurship Monitor), tirée du site web : www.gemconsortium.org/data/key-ap. Date de consultation : 06/08/2017.

On remarque également que les activités entrepreneuriales sont majoritairement à un stade précoce (0,6%) contre 36% d'intentions entrepreneuriales. Ce qui souligne la difficulté en termes de création d'entreprises nouvelles porteuses de richesse à une économie rentière dépendant majoritairement des recettes d'hydrocarbures. Toutefois, il ressort de l'enquête de GEM, que plus de 80% des entrepreneurs algériens à un stade précoce ont perçu que les opportunités entrepreneuriales étaient favorables et qu'ils ont même réussi leur activité. Par ailleurs, l'un des principaux indicateurs est le nombre de démarches administratives pour

⁴⁷ Base de données GEM (Global Entrepreneurship Monitor), tirée du site web : www.gemconsortium.org/data/key-ap.

enregistrer une nouvelle société. En Algérie, il faut 12 démarches ou procédures pour enregistrer une entreprise. Ce nombre est supérieur à celui de la Tunisie (09 procédures) et presque le triple de ce qui se passe au Maroc et en France (respectivement 3 et 4 démarches), (Doing Business, 2017).

Le tableau ci-dessous résume la réalité à laquelle sont confrontés les entrepreneurs désirant réaliser un nouveau projet.

Tableau n° 03 : La position de l'Algérie en termes de facilité de création d'entreprise comparativement à certains pays

pays	Indicateur	Création d'entreprise (rang)	Nombre de procédures	Nombre de jours
Algérie		142	12	20
Tunisie		103	09	11
Maroc		40	04	09
France		25	03	07

Source : établis par l'organisme Doing business in MENA, rapport 2017, page 16.

Il ressort de ce qui précède, que le contexte entrepreneurial en Algérie est moins favorable que dans la plupart des pays de la région MENA, ce qui entraîne des obstacles à sa compétitivité. Bien que l'Algérie crée les bases d'une transition vers une économie axée sur le

Marché, la base de son secteur privé est faible et le gouvernement contrôle encore une grande partie de l'activité économique.

Et bien que leur croissance rapide et soutenue en termes de créations nouvelles, les PME privées algériennes se heurtent, dans leur très grande majorité, à des difficultés de survie dues à diverses raisons endogènes et exogènes (Guechtouli, 2014). La partie suivante traitera les enjeux et entraves auxquels est confronté le développement de l'entrepreneuriat en Algérie.

2.1.7. La bureaucratie, principal obstacle au développement de l'entrepreneuriat en Algérie

« L'économie algérienne est « très généreuse » en matière de facilitations et avantages accordés à l'entrepreneuriat, mais les blocages bureaucratiques, notamment au niveau du financement des projets constituent le principal obstacle face au développement de l'entrepreneuriat de cette activité a indiqué à Alger M. MALIKI Chercheur universitaire à l'université de Tlemcen.

Le système économique algérien est l'un « les plus généreux au monde » lorsqu'il s'agit d'attribution de facilitations et avantages pour l'encouragement et l'accompagnement de l'acte d'entreprendre, selon une étude sur le financement des pme algériennes par les banques étrangères, présentée par SBH Malik, de l'université de Tlemcen.

Toutefois, les blocages et la lenteur administratifs liés⁴⁸, essentiellement, à l'accès au financement pour le développement et l'extension des entreprises naissantes ainsi que les démarches à faire pour arriver au but des entreprise « ont eu un impact négatif sur l'évolution de ces entreprises », mettant en exergue « l'absence de dispositifs financiers ddestinés à l'accompagnement de l'expansion des entreprises, notamment de petite ou moyenne taille ».

Comme cité précédemment dans le chapitre 1 de notre mémoire une grande partie des PME algériennes sont des entreprises familiales et créées sur les fonds propres constitue un autre obstacle pour l'accès au financement, selon M. Maliki.

Dans le même sens que Mr. Maliki poursuit : les banques et les institutions financière en général « son très strictes dans l'application des règles prudentielles ». De ce fait, « elles ne prennent pas de risques pour le financement des entreprises naissantes (moins de 42 mois), préférant ainsi opérer avec les entités plus matures et plus connues », mais aussi du fait qu'une grande partie des PME algériennes son des entreprises familiales et créées sur des fonds propres constitue un autre obstacle pour l'accès au financement, face à ce constat, M. Maliki préconise « la distinction entre le financement au démarrage et à la croissance des entreprises ». Et banques publiques de diversifier leurs offres de financement au profit des entreprises en croissance.

Pour une meilleure connaissance de l'économie nationale, M. Maliki a, en outre, proposé le renforcement de l'implication des banques dans l'expertise financière et l'élaboration des business plans des nouvelles PME. Par ailleurs, l'organisation de symposium sur la restitution des résultats de pnr-27 répond à deux objectifs.

Le premier objectif est académique et scientifique, alors que le second objectif est lié au rôle du monde de la recherche dans « l'accompagnement de le société algérienne pour connaître les phénomènes socio-économiques qui le caractérisent ». A indiqué à l'APS Mohamed Yassine Ferfera, directeur de centre de recherche en économie appliquée pour le développement (CREAD)⁴⁹.

2.2. L'entrepreneuriat : la réalité algérienne décortiquée par des experts

L'Algérie se caractérise par une faiblesse, voire une absence de l'esprit entrepreneurial, qui est difficile mais pas impossible à combler. C'est ce qu'ont affirmé des experts ayant pris part, à une journée sur l'entrepreneuriat organisée par l'Institut international de management (Insim) de Tizi Ouzou. «La grande difficulté du développement de l'entrepreneuriat en Algérie vient du fait que l'entrepreneuriat ne s'enseigne pas, car il s'agit d'une culture, et donc d'un ensemble de valeurs que l'on commence à acquérir dès le jeune âge, et en Algérie, ni le système de l'éducation ni l'écosystème ne sont favorables à l'émergence de cette culture

⁴⁸ Saliha, la bureaucratie principal obstacle au développement de l'entrepreneuriat en Algérie, article au périodique Algérie 360°, 19 mai 2014.

⁴⁹ Saliha, la bureaucratie principal obstacle au développement de l'entrepreneuriat en Algérie, article au périodique Algérie 360°, 19 mai 2014.

entrepreneuriale”, a expliqué, à ce sujet, Yettou Mahdi, P-DG de YA Technologie, qui a présenté une communication intitulée : “Entrepreneuriat, quel potentiel à l’ère du numérique ?”.

Pour ce manager qui a longtemps fait ses preuves au Canada, “l’entrepreneuriat, on peut l’encourager, on peut enseigner ses bonnes pratiques, mais on ne peut enseigner les valeurs qui le fondent, comme l’ambition, la créativité, la motivation, l’engagement, l’empathie, la persévérance et l’innovation”. C’est, dit-il, cette culture qui manque justement en Algérie où l’on observe, a-t-il souligné, un manque d’innovation, de créativité, d’ambition et de persévérance. “L’écosystème n’est également pas favorable en Algérie où les difficultés et obstacles sont nombreux, les financements manquent et les processus de régulation sont rigides et lents”, a-t-il encore relevé⁵⁰.

Lors des débats qui ont suivi, l’économiste **Kamel Zeggane** a cité encore d’autres facteurs qui sont à l’origine de l’absence de la culture d’entrepreneuriat en Algérie. “Il y a d’abord le facteur religieux qui est à l’origine du développement de l’activité commerciale au détriment de l’entrepreneuriat, puis le facteur historique de la colonisation qui a développé chez l’Algérien beaucoup plus l’esprit d’agriculteur, puis encore la période socialiste durant laquelle c’était l’État qui faisait fonction d’entrepreneur”, a-t-il analysé, non sans souligner l’existence, actuellement, en Algérie, d’une prise de conscience au sujet du développement de l’entrepreneuriat dont l’enseignement commence à être intégré dans les cursus de formation, Mais qui reste à généraliser et à étendre à tous les niveaux pour atteindre un plus grand nombre de jeunes.

Lors d’une communication intitulée “L’entrepreneuriat innovant en Algérie : quel impact des différents programmes ?”, Nafa Aziz, chercheur au Cread, ne semble pas, quant à lui, partager ce constat. Dans sa réflexion sur l’intention entrepreneuriale chez l’étudiant, ce chercheur a mis en évidence les résultats des différents programmes, européens et algériens, lancés dans le but de créer une dynamique entrepreneuriale chez les étudiants. “Comme résultats, on a obtenu que des dizaines de milliers de candidats ont été enregistrés, des milliers d’étudiants ont été formés et des dizaines d’entreprises innovantes ont été créées.

Ces programmes impactent positivement le stimulus des étudiants et les motivent à porter leurs idées au stade de projets, et il y a un effet d’entraînement, mais il reste qu’il y a nécessité de travailler la théorie du comportement auprès des étudiants”, a-t-il décortiqué, avant qu’un conseiller du groupe Condor, Adel Derder, ne présente l’approche entrepreneuriale du groupe qu’il représente.⁵¹

Conclusion

Ce deuxième chapitre portait sur la réalité de l’entrepreneuriat en Algérie et plus précisément sur l’entrepreneuriat privé, ainsi que sur les entrepreneurs. Deux sections ont été exposées, la première était relative aux profils et caractéristiques des entrepreneurs en Algérie, tandis que

⁵⁰ Leslous.S, « l’entrepreneuriat : la réalité algérienne décortiquée par des expert » article complet du journal liberté, 17 mars 2018

⁵¹ Leslous.S, « l’entrepreneuriat : la réalité algérienne décortiquée par des expert » article complet journal liberté, 17 mars 2018

la deuxième section a exposé les principaux obstacles et contraintes qui freinent le développement de l'entrepreneuriat en Algérie.

La première section a analysé les profils et caractéristiques des entrepreneurs ainsi que celles des entreprises créées et a conclu en l'hétérogénéité certaine des traits caractéristiques.

Mais aussi des différentes trajectoires suivies par les entrepreneurs algériens qui sont encore une fois tributaires des mutations économiques du pays et des politiques publiques engagées par l'État pour son développement puis que les mutations économiques qu'a connues l'économie algérienne ont souvent impacté l'évolution de l'entrepreneuriat et du secteur privé, et que l'État a toujours eu un rapport typique à son égard, entre ambivalence, méfiance et reconnaissance.

La deuxième section a permis de mettre en scène les principaux obstacles et contraintes aux développements de l'entrepreneuriat algérien à travers les auteurs qui l'ont abordé dans le contexte de l'expérience du développement économique que le pays a connue sur une période de plus d'un demi-siècle.

Le prochain chapitre est consacré au cas pratique aux sein de l'entreprise d'avitaillement MEROUANI YUCEF ou nous allons mettre la lumière sur cette profession peu connue des algériens et allons vous exposer toutes les procédures qui sont faites afin de mener une mission d'avitaillement jusqu'à sa fin.

Chapitre III

**L'étude des
opportunités et des
obstacles à
l'entrepreneuriat à
travers le cas de
l'entreprise Merouani
avitaillement de
navires au niveau du
port de Bejaia**

CHAPITRE III : l'étude des opportunités et des obstacles à l'entrepreneuriat à travers le cas de l'entreprise Merouani avitaillement de navires au niveau du port de Bejaia

Ce chapitre est consacré essentiellement pour l'étude du cas pratique chez l'entreprise Merouani pour l'avitaillement des navires. Nous avons choisis de mener notre stage dans l'avitaillement afin de révéler au grand jour ce métier au grand potentiel mais qui reste peu connu de la population algérienne, malgré son existence et son importance.

Section 1 : Présentation du métier avitaillement de navire et de l'entreprise MEROUANI YUCEF pour l'avitaillement des navires au port de Bejaia

Nous allons faire une brève définition de l'avitaillement et ses typologies, ensuite nous allons expliquer comment s'effectue le travail d'un avitailleur, de la création de l'entreprise au procédure qu'un avitailleur doit suivre afin de vendre sa marchandise aux bateaux

Une analyse financière n'a pu être faite convenablement, car les bilans des exercices 2019 et 2020 étant déficitaire pour mainte raison à en citer certaine comme (la crise sanitaire et beaucoup de concurrence déloyale), néanmoins nous allons voir les bilans des deux années.

1.1. Présentation du métier avitaillement des navires.

1.1.1. Définition de l'avitaillement :

L'avitaillement est la procédure consistant à préparer et fournir des vivres, eau, glace, carburant, comburant ou matériel divers à ; un tiers qui peut être une personne ou un groupe de personnes ; un lieu de vie et de travail isolé ; aux responsables ou techniciens chargés du fonctionnement d'un moyen de transport.

On entend par produit d'avitaillement des biens, des produits de toute nature destinés à être utilisés ou consommés par l'équipage ou les passagers d'un navire ou d'un train qu'ils soient vendus ou non.

1.1.2. Les produits d'avitaillements

On peut regrouper ces produits en deux catégories :

- **Produits d'avitaillement à consommer :** Les marchandises destinées à être consommées par les passagers et les membres de l'équipage à bord des navires, des aéronefs ou des trains, qu'elles soient vendues ou non et les marchandises nécessaires au fonctionnement et à l'entretien des navires, des aéronefs ou des trains, y compris les combustibles, les carburants et les lubrifiants, mais à l'exclusion des pièces de rechange et de l'équipement qui se trouvent déjà à bord à l'arrivée, où sont embarquées pendant le séjour dans le territoire douanier, des navires, des aéronefs ou des trains utilisés ou destinés à être utilisés en trafic international pour le transport des personnes

à titre onéreux ou pour le transport industriel ou commercial des marchandises, à titre onéreux ou non.

- **Produits d'avitaillement à emporter** : Les marchandises destinées à être vendues aux passagers et aux membres de l'équipage des navires et des aéronefs en vue d'être débarquées, et qui se trouvent déjà à bord à l'arrivée, où sont embarquées pendant le séjour dans le territoire douanier, des navires ou des aéronefs utilisés ou destinés à être utilisés en trafic international pour le transport des personnes à titre onéreux ou pour le transport industriel ou commercial des marchandises, à titre onéreux ou non.

1.1.3. La Fiscalité des entreprises d'avitaillement de navires:

En Algérie, L'avitaillement de navire, n'est pas exonéré de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA)

1.1.4. Les Types d'avitaillements

- Dans le domaine terrestre, militaire ou civil, il peut aussi s'agir de bases militaires ou civiles isolées. Il peut aussi s'agir de trains (ex. : avitaillement des rames TGV dans des gares spéciales), bus touristiques, convois routiers en déplacement, etc. Ce terme est également utilisé pour désigner l'alimentation en hydrogène des bus, camions et voitures à hydrogène^{1,2}.
- Dans le domaine maritime, il s'agissait autrefois de navires de pêche en mer dont les morutiers autrefois³ et certains navires de pêche industrielle aujourd'hui, navire en mission d'exploration scientifique, de surveillance, de sécurité (bateau-phare) ou de guerre (éventuellement sous-marin). S'y ajoutent depuis quelques décennies les bateaux de plaisance et de croisière. L'avitaillement peut être un des services d'escale offerts par un port ou un prestataire de service.
- Dans le domaine des transports aériens, l'avitaillement consiste à faire le plein (ou complément de plein) d'un aéronef (avion, aérostat, dirigeable...) notamment, pour les avions militaires, grâce au ravitaillement en vol.
Dans le domaine spatial, il s'agira d'une station spatiale orbitale.

1.2. Présentation de l'entreprise Merouani, Bejaia

L'entreprise **ETS Merouani Youcef** est une entreprise algérienne à caractère physique spécialisée dans l'avitaillement des navires. Elle fut créée en mars 2019 son siège social se trouvant au village souk el Tenine, mais qui opère tout son travail au niveau du port de Bejaïa.

Son activité se définit par la vente essentiellement de denrées alimentaires, et fourniture en tout genre pour les bateaux accostant au port de Bejaïa. On appelle la personne qui procède à l'avitaillement "**AVITAILLEUR**" ou bien plus communément en anglais "**Shiphandler**"

L'avitailleur se définit comme étant une Personne chargée de l'avitaillement d'une place, d'un camp, d'un vaisseau. *Dans le milieu marin le shipchandler est une Personne travaillant dans une zone portuaire chargée de l'avitaillement des navires.*

1.2.1. Les Procédures Administratives de la création d'une entreprise d'avitaillement

La création d'une entreprise spécialisée dans l'avitaillement est régie par le règlement de la douane algérienne de ce fait pour obtenir l'agrément douaniers, il vous faut détenir un véhicule utilitaire qui sera transcrit avec le numéro d'immatriculation et la marque de ce dernier sur l'agrément (voir page...) ainsi que dans le document nommé l'annexe01(voir page ...) ainsi que le nom de tous les intervenant ou collaborateur de l'entreprise.

Une fois l'agrément obtenu, il vous faut déposer une copie de l'agrément ainsi que de l'annexe01 aux prés de la PAF pour pouvoir avoir les accréditations d'accès au port et à bord afin de pouvoir mener à bien son travail.

Une fois l'agrément obtenu il est enregistré dans la base de données des douanes au niveau national ce qui permet à l'entreprise d'avitaillement d'exercé dans tous les ports d'Algérie

❖ Constitution du dossier pour l'obtention de l'agrément

L'entreprise doit déposer un ensemble de documents administratifs, prouvant son existence légale. Une fois le dossier déposé, l'entreprise n'attend plus que l'obtention de l'autorisation pour démarrer son activité d'avitaillement qui est représentée par la déclaration d'activités d'avitaillement annexe N°1 (arrêté interministériel du 05 décembre 1992). Où figure les noms de tous les intervenants ainsi que la désignation des moyens de transports utilisés en désignant la marque des véhicules et leur numéro d'immatriculation (voir annexe n°1) où l'entreprise doit s'engager à respecter les dispositions de la note n°1796 du 20 juillet 1993

1.2.2. Respect des conditions réglementaires:

Conformément aux dispositions de l'article 01 du décret de l'article 01 du décret exécutif n°92-96 du 03/03/1992, relatif à l'activité d'avitaillement, l'exercice de l'activité de d'avitaillement des navires et aéronefs empruntant un trafic international et libre à toute personne physique ou morale habilitée à exercer cette activité dès son inscription au registre de commerce.

De même et conformément à la réglementation en vigueur, régissant l'activité d'avitaillement l'embarquement des marchandises en libre circulation sur le territoire national et destinées aux navires de nationalité algérienne n'est soumis à aucune autorisation particulière, et ce, dans des proportions raisonnables et selon les besoins réels des navires.

Concernant l'avitaillement des navires de nationalité étrangère, il obéit aux mêmes règles qu'une opération d'avitaillement, mais il s'agit d'une opération d'exportation définitive du fait que le rapatriement des fonds est réalisé par l'intermédiaire du compte d'escale conformément aux dispositions de l'arrêté interministériel du 05/02/1987 relatif au trafic maritime notamment son article 29 ayant trait au débit du compte d'escale.

Ainsi, l'avitaillement des navires de nationalité étrangère devra être effectué au vu d'une déclaration d'exportation définitive réglementaire.

La facture d'exportation devra compter en guise de domiciliation, la mention « **avitaillement** » avec la référence du compte d'escale à débiter et nom de l'agent maritime titulaire du compte et devra être appuyer de justificatif de provision du compte d'escale correspondant ou de tout document justifiant le rapatriement.

À cet effet, les consignations des navires avitaillés devront, quant à eux ; porter d'une manière distincte sur le compte d'escale présenté à l'inspection principal aux sections pour. Contrôle ; les opérations ayant trait à la fourniture des avitaillements en portant les références de, ou des déclarations d'exportation.

À toutes fins utiles l'activité d'avitaillement en carburants et lubrifiants, est régie par la note circulaire n°03/DGD/CAB/D800 DU 25/09/2006, fixant les conditions particulières d'exercice de cette activité et les procédures d'agrément et de déclarations s'y rapportant en fin, outre le respect strict des prescriptions réglementaires régissant l'exécution de délais de dépôt des déclarations hebdomadaires de régularisation.

Section 02 : Procédure d'avitaillement, opportunités et obstacles à l'activité de l'entreprise Merouani durant les exercices 2019 et 2020

L'entreprise a été confrontée à plusieurs contraintes ayant abouti a son échec, comme nous avons constaté durant notre stage et nous allons expliquer dans cette section.

2.1. La procédure d'avitaillement de navire

2.1.1. Procédures de travail de l'avitaillement de navire

La procédure d'avitaillement nécessite plusieurs démarches administratives au préalable, de l'obtention du marché à la livraison en effet la douane suit cette démarche minutieusement pour une question de sécurité et de surveillance des procédures de paiement qui s'effectueront en devise (dollars, euros).

Une fois l'autorisation obtenue l'activité est conditionnée par la procédure ci-après :

- A la réception d'une copie, la PAF établit une autorisation d'accès au port et à bord des navires (voir annexe 11) doit être renouvelée mensuellement tant que le badge définitif n'est pas remis à l'entreprise en plus d'un autocollant pour chaque véhicule qui permet un accès permanent au port.
- Dès que ces préalables ont été levés, l'entreprise peut désormais entamer le travail de prospection, auprès d'un maximum de navires qui ont accosté au port.

- Dans le cadre de cette prospection, l'entreprise propose les prix les plus bas compétitifs des produits alimentaires en insistant sur la qualité de nos produits.
- Bien entendu au préalable, l'entreprise essaie de trouver des fournisseurs les plus performants compte tenu de la concurrence féroce que caractérise cette activité.

2.1.2. Énumération des étapes de la procédure d'avitaillement

Afin de procéder à l'avitaillement d'un navire il nous faut passer par plusieurs procédures qui sont comme suit :

- **Dépôt de la demande préalable** : au niveau de l'inspection portuaire de Bejaia des douanes qui contient le nombre d'articles et la quantité de chaque produit (voir annexe 1), une fois celle-ci approuvée une autorisation de livraison établie en exemplaires l'une destinée à la PAF et les deux autres exemplaires que nous remettons une à la brigade maritime des douanes et une souche pour l'entreprise.
- **Embarquement de la marchandise** : à bord du navire avec un agent de la brigade maritime qui supervise le déroulement de l'opération en possession de la demande préalable annexé au bon d'embarquement (Voir annexe 2 et 3) ce dernier reporte la liste exacte des produits et des prix en dinars déjà cités sur la demande préalable (cachetée par l'agent consignataire et approuvée par l'inspection des douanes) une fois la marchandise à bord le commandant de bord accuse. Réception sur les quatre souches du bon d'embarquement qui comporte la somme globale de l'approvisionnement en dinars et sur la facture établie en devise (voir annexe 4 et 5).
- **Procédure de paiement** : l'agent consignataire du navire s'occupe de cette opération en lui remettant une souche du bon d'embarquement et une copie de la facture en dollars et en dinars (voir annexe 12) puis l'agent s'occupe d'établir une déclaration devise (voir annexe 10) qui lui permettra de justifier la possession de devise à la sortie de celui-ci de la zone portuaire; ensuite l'agent devra introduire la somme au niveau du compte d'escale pour pouvoir établir un chèque à l'ordre de l'entreprise d'avitaillement (Merouani Youcef) et établir un D66 imprimé qu'on doit par la suite déposer à la brigade maritime des douanes.

A ce niveau, l'opération est achevée et l'entreprise est censée encaisser un chèque du cosignataire représentant la Somme des factures établies.

Il convient de signaler tout de même que le cosignataire ne respecte pas toujours les délais de paiement. Une situation qui a créé à l'entreprise souvent des difficultés financières notamment auprès de ses fournisseurs

- La récupération de l'imprimé D10 : Enfin la dernière opération consiste à récupérer l'imprimé D10 (voir annexe 6 et 7) auprès du transitaire à qui l'entreprise devrait remettre :
 - les factures en dinars
 - les factures en devises
 - la déclaration en devises
 - Registre de commerce visé par le cosignataire
 - Carte d'immatriculation fiscale

Sur cet imprimé sont mentionnés les produits achetés et livrés pour deux désignations de produits est établi un D10, donc si on a 24 désignations de produits on doit utiliser 12 imprimés de D10

L'activité d'avitailleur est soumise au règlement des exportations, une fois les D10 récupérés ces derniers sont déposés au service des douanes (Brigade Maritime Bejaia) pour finaliser la procédure.

❖ **Définition des imprimés D66 et D10 :**

- **Le D66** : Est une déclaration qui permet la justification du versement de la devise au compte d'escale (D66 imprimé non joint).
- **Le D10** : Est une déclaration détaillée pour chaque deux (02) produits embarqués qui justifie le nombre total de produits que comporte le bon d'embarquement.

2.3. Les opportunités et obstacles rencontrés par l'entreprise Merouani

2.3.1. Les opportunités.

Lors de notre stage, nous avons remarqué que le marché de l'avitaillement était prometteur, et qui fait partie de l'activité d'exportation. Ce qui lui permet de profiter des différents avantages accordées aux entreprises exportatrices. Toutefois, durant l'exercice 2020, le secteur a connu une récession soudain, causé par la pandémie du Covid, qui a réduit considérablement les échanges commerciaux et le transport maritime dans le cadre des restrictions due au confinement. Ce qui a rétréci la taille du marché, et rendu la rentabilisation de ce genre d'affaire difficile, à cause de la forte concurrence et de l'excès de l'offre sur la demande.

2.3.2. Les obstacles.

L'entreprise a connu beaucoup d'obstacles à son développement, dont nous citons :

- **Le manque d'expérience et de notoriété dans le domaine** : l'entreprise est nouvellement créée, n'ayant pas d'expérience dans le domaine et un portefeuille client riche, ce qui a rendu difficile sa continuité durant la période crise,
- **Les contraintes administratives** : l'obtention des différentes autorisations d'accès à chaque intervention au port n'été pas systématique, et fait perdre beaucoup de temps et d'opportunités à l'entreprise, qui se voit perdre des marchés à cause de cela. Les

services des douanes et les services portuaires constituent la principale contrainte du bon fonctionnement des entreprises d'avitaillement de navires au port de Bejaia.

- **Problèmes d'approvisionnement :** l'entreprise a souffert de l'insuffisance de produits alimentaires certifiés selon les normes internationales exigées par la réglementation d'exportation et surtout par les navires étrangers, qui veille à la vérification des certifications sanitaires surtout.
- **Difficultés financières :** retards de paiement répétitifs de la part des clients, qui prennent entre 3 mois et 6 mois pour le règlement de leurs facteurs d'avitaillement, ce qui mit l'entreprise Merouani dans des difficultés de liquidité permanente. Et ce malgré les termes de la facture bien définis et les lettres de relance effectuées.

2.3.3. La cessation d'activité de l'entreprise Merouani

L'entreprise Merouani Youcef sis commune de Souk El Tenine wilaya de Bejaia dont l'activité exercée est l'avitaillement n'a pu se développer pour différentes raisons citées plus haut. Ainsi, les résultats financiers ne pouvaient qu'être déficitaires.

Ne dépassant pas les 30 millions de dinars, l'entreprise Merouani Youcef ne pouvait continuer d'exercer son activité d'avitaillement vu que les dépenses engagées étaient supérieures aux recettes réellement encaissées. En effet elle ne pouvait atteindre son seuil de rentabilité. De ce fait, les exercices 2019 (voir annexe 8) et 2020 (Voir annexe 9) n'ont fait que confirmer la cessation d'activité. L'entreprise ne pouvant atteindre la vitesse de croisière. À titre indicatif nous rappelons les chiffres d'affaires réalisés.

Exercice 2019:

Chiffre d'affaires: 218 280,00

Montant Impôt Forfaitaire Unique: 10 914,00

Exercice 2020:

Chiffre d'affaires: 251 210,00

Montant Impôt Forfaitaire Unique: 30 145,00

Nous avons choisi l'entreprise Merouani Youcef pour effectuer notre stage. Le démarrage de l'entreprise a commencé fin 2019. Dès le début l'entreprise a été confrontée à plusieurs contraintes d'ordre administratif, financier, de conjoncture économique en raison de la crise sanitaire du Covid 19. Compte tenu de ces éléments défavorables, les bilans comptables des exercices 2019 et 2020 de l'entreprise Merouani ne pouvaient qu'être déficitaires.

L'entreprise a songé relancer l'entreprise en 2021, mais du fait d'une forte concurrence déloyale l'entreprise a finalement abandonnée. L'entreprise ne pouvait lutter à armes égales bien que ses produits étaient de qualité et ses prix étaient meilleurs.

Pour conclure, nous avons choisi ce stage pour mettre en lumière ce secteur d'activité et pour mieux maîtriser le travail dans ce domaine.

Conclusion Générale

Après les différentes variantes socio-économiques élaborées depuis l'indépendance du pays (1962), l'État qui appliquait une politique économique ultra centralisée s'est trouvé obligé d'effectuer plusieurs révisions déchirantes compte tenu des réalités du terrain.

L'Etat algérien depuis longtemps essaye de favoriser l'investissement et assurer les conditions favorables à l'entrepreneuriat. Ce qui bien entendu permettra de favoriser l'emploi et de réduire le taux de chômage. Toutefois, plusieurs contraintes persistent et freinent ainsi le développement économique souhaité. Ce qui ne s'improvise pas pour créer une entreprise fiable, structurée, bénéficiaire.

D'après les différents travaux, la plupart des entrepreneurs algériens s'engagent par nécessité ou par opportunité. Les entreprises créées sont à caractère familial et sont en général très petites ou moyennes ne nécessitant pas un capital important. Ce qui permet d'éviter le recours à des emprunts bancaires. Si les banques sont si réticentes à prêter de l'argent aux entreprises privées, cette réserve s'explique par les règles prudentielles imposées et les risques de pénalisation des responsables bancaires.

Par ailleurs, il faut souligner les difficultés de création d'entreprises en raison du nombre excessif des procédures administratives au commerce extérieur. À cet effet, à titre de comparaison, le nombre de procédures est le plus grand dans les pays du Maghreb avec des délais exorbitants (le double des délais de la Tunisie, plus que le double par rapport au Maroc et le triple des délais de la France)

Ces difficultés, rencontrées par les investisseurs algériens, viennent s'ajouter aux contraintes administratives encore exigées, comme par exemple le registre de commerce par la CNRC, l'autorisation par les services de la wilaya, les attestations d'hygiène, d'éligibilité, et de conformité. L'investisseur potentiel souffrant d'un manque de coordination entre ces structures.

Ainsi, malgré qu'il ressorte que les autorités compétentes préconisent des facilitations à l'entrepreneuriat, la réalité du terrain est tout autre à cause de la bureaucratie chronique dans notre pays sans omettre la corruption qui est bien réelle. D'autre part il est absolument nécessaire d'avoir désormais une économie variée d'assurer des formations en management de qualité.

À partir de notre stage au sein de l'entreprise Merouani, pour l'avitaillement des navires dans le port de Bejaia, nous avons pu constater les contraintes réelles que confronte l'entreprise à savoir :

- Le marché de l'avitaillement des navires est fortement concurrencé, où l'offre dépasse la demande, notamment durant la période du confinement ce qui a poussé les entreprises les plus imposantes de recourir à des pratiques de concurrence déloyales.
- Les problèmes administratifs de lenteurs de délivrance d'autorisations et de complication de procédures d'une part;
- Les problèmes financiers à cause des retards des paiements des clients, et du faible chiffre d'affaire affecté par la baisse du trafic maritime suite à la pandémie du Covid. Cette situation a été accentuée par le manque d'expérience et de notoriété dans le domaine, vu que l'entreprise est nouvellement créée.

Pour cela, l'entrepreneuriat en Algérie souffre encore de ces pratiques, et les investisseurs algériens continuent de subir les obstacles réels au développement de leur projet. D'où l'Etat est appelé à faire plus d'effort en terme d'assouplissement des procédures et de promotion des investissements en Algérie

Bibliographie :

- 1. Abedou A., Bouyacoub A. et Kherbachi H.** (2013) « L'entrepreneuriat en Algérie, 2009/2012. Rapport GEM Algérie 2012 ». *Coopération allemande au développement (GIZ) et CREAD*, Alger.
- 2. Abedou A., Bouyacoub A. et Kherbachi H.** (2013) « L'entrepreneuriat en Algérie, Données de l'enquête GEM 2011 ». *Coopération allemande au développement (GIZ) et CREAD*, Alger.
- 3. ANAIN Beiton, A. Cazorla, C, Dollo, A-Mary Draï.** « Le dictionnaire des sciences économiques » 2e éd, ARMAND COLIN. Paris ,2007. P.181.
- 4. Aknine Souidi. R** (2012) : « diffusion de l'esprit d'entreprise à l'aide des dispositifs de soutien aux jeunes entrepreneurs », colloque international « Algérie : cinquante ans d'expériences de développement, État, économie et société ». Alger, 8, 9 décembre.
- 5. Aknine Souidi. R** (2009) : Les disparités spatiales en matière de création d'entreprises : une application sur quelques territoires en Algérie. Thèse de Doctorat es sciences économiques. Université Mouloud Mammeri Tizi Ouzou.
- 6. Aknine Souidi R. et Ferfera M.Y.** (2014) « Entrepreneuriat et création d'entreprise en Algérie : une lecture à partir des dispositifs de soutien et d'aide à la création des entreprises ». *Revue des Sciences Économiques et de Gestion*, N°14, p. 65-78.
- 7. Aknine R. et Ziour H.** (2006) « Le profil des créateurs d'entreprises en Kabylie : le poids de la famille et l'incidence du chômage dans la création d'entreprises » *Communication au Colloque international : créations d'entreprises et territoires*, Tamanrasset, Algérie.
- 8. Assassi M. et Hammouda N.** (2006) « Les entrepreneurs algériens, une image statistique », *Communication au Colloque international : créations d'entreprises et territoires*, Taman
- 9. Assala K.** (2006) « PME en Algérie, de la création à la mondialisation ». *Communication au 8^{ème} Congrès International Francophone en Entrepreneuriat et PME*, Fribourg, Suisse.
- 10. Assala K.** (2006) « PME, Mondialisation et stratégies de défense du territoire ». *Communication au Colloque international : créations d'entreprises et territoires*, Tamanrasset, Algérie.
- 11. Beaud. S, Weber. F,** (1998) : guide de l'enquête de terrain. Ed, la découverte.
- 12. Bedrani S.** (1997) « Nouveaux entrepreneurs dans la transition à l'économie de marché : les entrepreneurs ruraux ». *Revue Les Cahiers du CREAD*, N° 42, p. 5-19.
- 13. Bellal. M (2004)** : « l'agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes (ANSEJ) et la problématique du développement local ». In, Ferguène. M : Gouvernance locale et développement territorial le cas des pays du sud. Ed, l'Harmattan.

- 14. Benachenhou, A.** (2007) « Les entrepreneurs algériens », *Edition AlphaDesign*, 245p.
- 15. Bellal, S.** (2011) : « la régulation monétaire en Algérie (1991-2007) ». Internet, hal.archives-ouvertes.fr/docs/00/60/21/49/PDF.
- 16. Bellache Y.** (2010) « L'économie informelle en Algérie, une approche par enquête auprès des ménages le cas de Bejaia ». *Thèse de Doctorat en Sciences Économiques*, En co-tutelle, Université de Bejaia (Algérie) et Université Paris-Est Créteil (France).
- 17. Benabdallah Y.,** 2008, « Les politiques industrielles en Algérie : désindustrialisation et ouverture », mimeo CEPN/Université Paris 13, novembre.
- 18. Belmihoub M.C.** (2006) « Le comportement privé face aux contraintes institutionnelles : approche à partir de données d'enquête et de panels sur la PME privée en Algérie » *Communication au Colloque international : créations d'entreprises et territoires*, Tamanrasset.
- 19. BERRAH Kafia, BOUKRIF Moussa** « La problématique de la création des entreprises : une application sur les PME algériennes », Conférence internationale sur l'économie et gestion des réseaux, Université Ibn Zohr et Hôtel de Robinson Agadir, Maroc Novembre 21-23, 2013, P 07
- 20. Bernard. Chantal** (1988) : « En Algérie, une « nouvelle valeur », l'auto-emploi ? ». In revue tiers monde, tome 29, N°114. Pp 295-318.
- 21. Bouhou K.** (2009) « L'Algérie des réformes économiques : un goût d'inachevé ». *Revue Politique étrangère*, Vol. 2, p. 323-335.
- 22. Boukhari M.** (2009) « Rôle de l'État vis-à-vis des TPE/PME dans un pays nouvellement adhérent à l'économie de marché : cas de l'Algérie ». *Communication au 11^{ème} Journées scientifiques du Réseau Entrepreneuriat, INRPMET*, Trois-Rivières, Canada.
- 23. Boukhari M. et Abedou A.** (2016) « Le profil entrepreneurial : facteur discriminant du développement économique ». *Revue Les Cahiers du CREAD*, N° 116, p. 127-153.
- 24. Bouyakoub. A** (2004) : « Les PME en Algérie : quelles réalités ? ». In, Abdou. A, Bouyakoub. A, Lallement. M, Madoui. M (Eds) : *La gouvernance des PME-PMI, regards croisés France-Algérie*. Ed, l'Harmattan. *Entrepreneurs et PME : approches algéro-françaises*.
- 25. Bouyakoub. A** (2006) : « Les PME en Algérie : dynamisme et limites institutionnelles ». In, Abdou. A, Bouyakoub. A, Lallement. M, Madoui. M (Eds) : « *La gouvernance des PME-PMI, regards croisés France-Algérie* ». Ed, l'Harmattan.
- 26. Bygrave, W.D.** (1989), « The entrepreneurship paradigm (I): a philosophical look at its research methodologies », *Entrepreneurship Theory & Practice*, automne, p. 7-26.
- 27. BYGRAVE W.D., HOFER C.W.** (1991), "Theorizing about entrepreneurship", *Entrepreneurship Theory and Practice*, 16(2).
- 28. CASSON Mark.** « L'entrepreneur » *ECONOMICA*, Paris, 1991, p22
- 29. Divry. C, Trouve. P,** « PME et innovations ». *La documentation française*, Paris, 2004, p. 150.
- 30. Drucker,** *Les entrepreneurs, L'expansion/Hachette*, 1985, p52.
- 31. FAYOLLE Alain.** « Introduction à l'entrepreneuriat ». *DUNOD*, Paris, 2005, 10p
- Gartner, W.B.** (1988). Who is an entrepreneur? Is the wrong question. *American Journal of Small Business*, spring, p. 11-32.

- 32. Gillet A.** (2004) « Les entrepreneurs algériens : un groupe hétérogène entre logique familiale et logique économique ». In *Abdou A. et al., Entrepreneurs et PME. Approches algéro-française*, Edition L'Harmattan, p. 127-140.
- 33. Henni A.** (1990) « Le cheikh et le patron. Usages de la modernité dans la reproduction de la tradition ». *Revue Peuples méditerranéens*, N° 52-53 (spécial), p.219-232.
- 34. Jaouen Annabelle et al.**, « Accompagnement par les pairs, confiance partagée et résilience : illustration au travers du cas Voiles d'Oc », in, *Revue de l'Entrepreneuriat*, 2006/1 Vol. 5, p. 59-72.
- 35. JULIEN Pierre-André et MARCHESNAY Michel.** « L'Entrepreneuriat ». *ECONOMICA*, Paris, 1996. p. 52
- 36. JULIEN P.A. et Marchesnay M.** (2001) « L'entrepreneuriat », *Edition Economica*. Paris.
- 37. JULIEN P-A., Marchesnay, M.** « L'entrepreneuriat », *Economica*, 1996, OP CIT p8.
- 38. KIRZNER, I.M.** (1983), *Perception, Opportunity and Profit: Studies in the Theory of Entrepreneurship*, 1re edition (1979) Chicago, University of Chicago Press.
- 39. KNIGHT, F.H.** (1921), *Risk, Uncertainty and Profit*, New York, Houghton Mifflin; Chicago, University of Chicago Press (1971).
- 40. Laggoune. W** (1994) : « Le contrôle de l'État sur les entreprises privées en Algérie : genèse et mutations ». Thèse de Doctorat, université d'Alger.
- 41. Leger-Jarniou. C, Saporta. B** (2006) : « L'accompagnement en situation entrepreneuriale : pertinence ou cohérence », *Revue de l'Entrepreneuriat*, N°1 Vol. 5, pp. 9-12.
- 42. LE MAXIDICO**, Dictionnaire encyclopédique de la langue Française, édition de la connaissance, Paris, 1997.P.425.
- 43. Liabes. Dj** (1984) : *Entreprises, entrepreneurs et bourgeoisie en Algérie, quelques éléments pour une sociologie de « l'entreprendre »*. In, *Cahiers du CREAD*. N°1, pp97-113.
- 44. Leslous.S**, « l'entrepreneuriat : la réalité algérienne décortiquée par des expert » article journal liberté, 17 mars 2018
- 45. Madoui M.** (2011) « Mondialisation et recomposition du capitalise algérien. L'émergence d'une nouvelle figure : l'entrepreneur religieux ». *Revue Méditerranée*, N° 116, p. 43-48.
- 46. Madoui M.** (2008) « Les nouvelles figures de l'entrepreneuriat en Algérie : un essai de typologie ». *Revue Les Cahiers du CREAD*, N°85-86, p.45-58
- 47. MAHE DE BOISLANDELLE H.** (1996), « L'effet de grossissement chez le dirigeant de PME : ses incidences sur le plan du management des hommes et de la GRH », 3ème Congrès International Francophone de la PME, Trois Rivières, Québec.

- 48. MOUMOU Ouerdia** « les déterminants et les obstacles des PME familiales algériennes » revue algérienne de prospective et d'études stratégiques, Volume 1 Numéro 1 Janv. - Mars 2016 p76
- 49. Mutin G.** (1997) « Le contexte économique et social de la crise algérienne ». In : La crise algérienne : enjeux et évolution. *Mario Melle Éditions*.
- 50. OCDE** « promouvoir l'entrepreneuriat et les pme innovantes dans une économie mondiale : vers une mondialisation plus responsable et mieux partagée », 2ème Conférence des Ministres en charge des PME Istanbul (Turquie),2004. P.05.
- 51. OLIVIER Colot** « La transmission des PME familiales non cotées : approche de la
- 52. OLIVIER TORRES** : « LES PME ». Ed. Flammarion. 1999. p 13.
- 53. OUKACI. M.**, « Essai de mesure de la contribution de la connaissance à la dynamique entrepreneuriale dans la wilaya de Bejaia » Mémoire de Magister, université de Bejaia, 2010, p. 23. Transmission en Wallonie et impact sur la performance des entreprises ». 2007. p. 19.
- 54. PENEFF J.** (1982) « Carrières et trajectoires sociales des patrons algériens ». *Actes de la recherche en sciences sociales*, Vol. 41, p. 61-72.
- 55. Peneff. J (1981)** : Industriels algériens. Ed, CNRS.
- 56. Setti Z.** (2012) « La PME privée en Algérie : problématique de développement ». *Revue Social Studies*, Vol.3, N°3, p. 1-18.
- 57. Shaver, K. G., Scott, L. R.** (1991). Person, process, choice: The psychology of new venture creation. *Entrepreneurship theory and practice*, 16(2), 23-45.
- 58. Temmar. H. A** (2010) : La transition de l'économie émergente : Références Théoriques, stratégies et politiques. Ed, OPU, Alger.
- 59. TOUNÉS, A** « L'intention entrepreneuriale : une recherche comparative entre des étudiants suivant des formations en entrepreneuriat (bac+5) et des étudiants en DESS CAAE ». Thèse pour le doctorat ès Sciences de Gestion, Université de Rouen, 2003, p.65
- 60. Tounés A.** (2006) « L'intention entrepreneuriale des étudiants : le cas français ». *La revue des sciences de gestion*, 2006/3, n°219, p.57-65.
- 61. Verstraet T. et Saporta B.** (2006). « Création d'entreprise et entrepreneuriat ». *Les éditions de l'ADREG*.
- 62. Verstraet T.** (1999) « Entrepreneuriat : connaître l'entrepreneur, comprendre ses actes ». *Edition L'Harmattan*.
- 63. WEBER H.** (1988), « Cultures patronales et types d'entreprises : esquisse d'une typologie du patronat », *Sociologie du Travail*, n°4, p. 558-566.
- 64. Yousef KORICH, Ali GABOUSSA, Karim SI LEKHAL** : (Les PME en Algérie : État des lieux, contraintes et perspectives), *Revue. Univ-Ouargla*, n 04, 2013, p 39

Revue :

Revue du Contrôle de la Comptabilité et de l'Audit, N°5, JUIN 2018

Site web:

- . <https://www.icifformation.fr/article-2049-entrepreneuriat-definition-simple-et-complete.html>
- . Base de données GEM (Global Entrepreneurship Monitor), tirée du site web : www.gemconsortium.org/data/key-ap. Date de consultation : 06/08/2017.
- . https://www.cnac.dz/site_cnac_new/Web%20Pages/Fr/FR_PresentationCNAC.aspx
- . <https://www.agem.dz/>
- . <https://www.aps.dz/economie/113927-l-ansej-devient-officiellement-l-agence-nationale-d-appui-et-de-developpement-de-l-entrepreneuriat>
- . <https://anade.dz/index.php/fr/presentaion-de-l-ansej/presentaion-du-l-ansej>
- . <https://www.algerie360.com/la-bureaucratie-principal-obstacle-au-developpement-de-l-entrepreneuriat-en-algerie-chercheur/>

ANNEXES

Annexe 1 : la demande préalable

CLASSEMENT D041

ANNEXE02

DEMANDE PREALABLE DE LIVRAISON

NOM DE L'AVITAILLEUR : MEROUANI YUCEF AVITAILLEMENT DES NAVIRES

NOM DU NAVIRE : JOY EXPRESS

PAVILLON : PANAMA

NOMBRE D'EQUIPAGE : 14

PASSAGER : NEANT

DUREE D'ESCALE : 24/01/2020 Au 02/02/2020

POSTE : 09

N°	Désignation des produits	UM	Quantité Demandé	Quantité Accepté	OBSERVATION
01	TOMATE	KG	10		
02	COMCOMBRE	KG	10		
03	AUBERGINE	KG	10		
04	POIVRON	KG	5		
05	COURGETTE	KG	10		
06	SALADE VERTE	KG	5		
07	PERSIL	BOUQUET	5		
08	YAOURT	POTS	20		
09	PAIN SYRIEN	SAC	400		
10	FROMAGE SYRIEN	KG	20		
11	TAHOUNA SYRIENNE	LTR	10		
12	CHAUX	KG	300		
13	QOSBOR	BOUQUET	2		
14	DATTES	KG	2		
15	HUILE D'OLIVE	LTR	1.5		

المستورد الجزائري

مقبول
في ميناء الجزائر
02/02/2020

VISA AVITAILLEUR

02/02/2020
Avitaillement des Navires
MEROUANI YUCEF
SOUKETTANINE (W. Béjaïa)
RC.N°: 004/0927344-01/06

VISA-CONSIGNATAIRE



VISA DOUANES

accordé sous contrôle et
Sous le contrôle de la brigade maritime
en présence d'un agent.
Béjaïa le : 02.02.20.

المفتش الرئيسي للشرق

بجاية

Annexe 2 le bon d'embarquement

AVITAILLEMENT EN DENRÉES ALIMENTAIRES
MEROUANI YUCEF
 AVITAILLEUR DE NAVIRE - CHIPCHANDLER
 SOUK EL TENINE (W. BEJATA)
 RCN° 00A0927144-01/06

Béjaïa le 25.11.2019

BON D'EMBARQUEMENT N° 003

MARCHANDISES DESIGNÉES CI-APRÈS SUR NAVIRE Joy Express PAVILLON Pavillon
 Avitaillement des Navires MEROUANI YUCEF
 SOUK EL TENINE (W. BEJATA)
 RCN° 00A 0927144-01/06

DESIGNATION DES MARCHANDISES	PRIX UNITAIRE	VALEUR	COLONNE RÉSERVÉE AU SCE D'ECOR
70kg Pomme de terre	60,00	4200,00	
25kg Tomate	110,00	2750,00	
30kg Oignon	60,00	1800,00	
20kg Concombre	140,00	2800,00	
20kg choux	75,00	1500,00	
05kg Ail	490,00	2450,00	
10kg Carotte	90,00	900,00	
10kg Salade verte	80,00	800,00	
2kg Orange	100,00	200,00	
20kg Chair fleur	100,00	2000,00	
20kg Persil	30,00	600,00	
10kg Persil	130,00	1300,00	
10kg Epinards	80,00	800,00	
10kg Citron	160,00	1600,00	
30kg Poulet	260,00	7800,00	
02kg Saucisse poulet	770,00	1540,00	
02kg Saucisse viande	1100,00	2200,00	
50kg Riz	90,00	4500,00	
30 Litres Huile (bidons 5L)	530,00	3540,00	
25kg Farine	35,00	875,00	



VU EMBARQUÉ CONFORME LE

AGENCE L'ARGENT DES DOUANES
 B. BINAFA

Annexe 3 : Bon d'embarquement



Béjaïa le 28.11.2019

BON D'EMBARQUEMENT N° 004 (suite)
 MARCHANDISES DÉSIGNÉES CI-APRÈS SUR NAVIRE JOY EXPRESS PAVILLON PANAMA

SIGNATURE

QUANTITÉ	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	PRIX UNITAIRE	VALEUR	COLONNE RÉSERVÉE AU SCE D'ECOR
01 Kg	Moulin	200,00	200,00	
4.50	œuf	14,00	6300,00	
6 pack	d'eau	170,00	1020,00	
3 Pack	Hamoud Encalem	440,00	1320,00	
2 Pack	Lait	1080,00	2160,00	
bidon 5l	Liquid vaisselle	400,00	400,00	
20 Kg	Mandarine	160,00	3200,00	
20 kg	Aubergine	90,00	1800,00	
250 Sachet	Pain, Syne	25,00	6250,00	
		69105,00	69105,00	

Avitaillement des Navires
 MEROUANI YUCEF
 Souk El Tenine (W. Béjaïa)
 RCN°: 00A 0927144-01/06



VU EMBARQUÉ CONFORME LE

L'AGENT DES DOUANES

AP
 BENAFIA

Annexe 4 : Facture en dollars

INVOICE

DATE
28/11/2019

INVOICE NUMBER
003 1/2

MEROUANI YUCEF Avitailleur-
shipchandier
Souk el Tenine
BEJAIA
(+213)666166060/ (+213)775653397/
(+213)556177797
Avimer2019@gmail.com

FOR : JOY EXPRESS

QUANTITY	DESCRIPTION	PU	TOTAL
70KG	POTATOE	0.53	37.00USD
25KG	TOMATO	0.98	24.50USD
30KG	ONION	0.53	16.00USD
20KG	MARROW	1.22	24.50USD
20KG	CABBAGE	0.66	13.20USD
5KG	GARLIC	4.28	21.40USD
10KG	CARROT	0.80	08.00USD
10KG	SALADE	0.75	07.50USD
25KG	ORANGE	0.89	22.30USD
20KG	COULIFLOWER	0.88	17.60USD
20BUNCH	PERSLAY	0.27	05.40USD
10KG	SWEET PEPPER	1.17	11.70USD
10KG	SPINACH	0.73	07.30USD
10KG	LEMON	1.50	15.00USD
30KG	CHICKEN	2.26	67.80USD
2KG	CHICKEN SAUSAGE	6.50	13.00USD

Sous-total 312.2 USD
DISCOUNT -8.00USD
Total 304.00USD

 Avitaillement des Navires
MEROUANI Youcef
Souk El Tenine (Lvt Bejaia)
RC.N°: 00 A-0927144-01/06

Scanné avec CamScanner

Annexe 5 : facture en dollars

INVOICE

DATE 28/11/2019

INVOICE NUMBER 003 2/2

MEROUANI YUCEF Avitailleur-shiphandler
Souk el Tenine
BEJAIA
(+213)666166060/ (+213)775653397/
(+213)556177792
Avimer2019@gmail.com

FOR : JOY EXPRESS

QUANTITY	DESCRIPTION	PU	TOTAL
2KG	MEAT SAUSAGE	9.40	18.80USD
30LITRE	OIL	1.33	40.00USD
25KG	FLOUR	0.29	07.25USD
1KG	MAIZENA	1.84	01.84USD
450	EGG	0.11	49.50USD
6 BOX	WATER	1.50	09.00USD
3 BOX	HAMOUD BOUALEM	3.70	11.10USD
20KG	MANDARINE	1.35	27.00USD
20KG	EGGPLANT	0.77	15.40USD
250BAG	SYRIAN BREAD	0.21	54.40USD
1BTL	WASH LIQUID	3.70	03.70USD
50KG	RICE	0.79	39.40USD
2BOX	MILK	9.45	18.90USD
Sous-total			295.29\$
Total			295.29\$

JOY EXPRESS
IMC No. 0927144
PANAMA

Avitaillement des Navires
MEROUANI YUCEF
Souk El Tenine (W. Bejaia)
RC.N°: 00 A 0927144-01/06

Scanné avec CamScanner

Annexe 7 : imprimé D10

DECLARATION N° 066		LIBELLE MANUEL		EXEMPLAIRE DECLARANT																															
IMPORTEUR/EXPORTATEUR REEL SOUK EL THENINE BEJAIA				ENREGISTREMENT N° DATE - HEURE CODE - BUREAU DE201 BEJAIA																															
Fournisseur / Destinataire Reel ARINA JOY BEJAIA				<table border="1"> <tr> <td>PRE TOTAL FACILEMENT RETROUVER</td> <td>AUTRES FRAIS</td> </tr> <tr> <td>020 23 241,20</td> <td></td> </tr> <tr> <td>FRET</td> <td>ASSURANCES</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="2">Taux de change 1,0000</td> </tr> <tr> <td colspan="2">DÉCLARATION BARCANE</td> </tr> </table>		PRE TOTAL FACILEMENT RETROUVER	AUTRES FRAIS	020 23 241,20		FRET	ASSURANCES			Taux de change 1,0000		DÉCLARATION BARCANE																			
PRE TOTAL FACILEMENT RETROUVER	AUTRES FRAIS																																		
020 23 241,20																																			
FRET	ASSURANCES																																		
Taux de change 1,0000																																			
DÉCLARATION BARCANE																																			
DECLARANT EU EL TRANSIT EL BAHQIAGUI 11 RUE DES FRERES KARA BEJAIA 06000				<table border="1"> <tr> <td>PRE TOTAL FACILEMENT RETROUVER</td> <td>VALEUR EN D</td> </tr> <tr> <td>020 23 241,20</td> <td>1 200,00</td> </tr> </table>		PRE TOTAL FACILEMENT RETROUVER	VALEUR EN D	020 23 241,20	1 200,00																										
PRE TOTAL FACILEMENT RETROUVER	VALEUR EN D																																		
020 23 241,20	1 200,00																																		
ARTICLE 03 DESIGNATION DES MARCHANDISES --- Autre TOMATE				<table border="1"> <tr> <td>POIDS NET</td> <td>POIDS NET BRUT</td> </tr> <tr> <td>20,00</td> <td>216,00</td> </tr> <tr> <td>QUANTITE COMPLE</td> <td></td> </tr> <tr> <td>10</td> <td></td> </tr> </table>		POIDS NET	POIDS NET BRUT	20,00	216,00	QUANTITE COMPLE		10																							
POIDS NET	POIDS NET BRUT																																		
20,00	216,00																																		
QUANTITE COMPLE																																			
10																																			
ARTICLE 04 DESIGNATION DES MARCHANDISES --- Comcombre COMCOMBRE				<table border="1"> <tr> <td>POIDS NET</td> <td>POIDS NET BRUT</td> </tr> <tr> <td>10,00</td> <td>10,00</td> </tr> <tr> <td>QUANTITE COMPLE</td> <td></td> </tr> <tr> <td>10</td> <td></td> </tr> </table>		POIDS NET	POIDS NET BRUT	10,00	10,00	QUANTITE COMPLE		10																							
POIDS NET	POIDS NET BRUT																																		
10,00	10,00																																		
QUANTITE COMPLE																																			
10																																			
<table border="1"> <tr> <th>CODE TARIF</th> <th>QUANTITE</th> <th>AMBIETTE</th> <th>MONTANT</th> <th>CODE TARIF</th> <th>QUANTITE</th> <th>AMBIETTE</th> <th>MONTANT</th> </tr> <tr> <td>D.D</td> <td>00,00</td> <td>1 200,00</td> <td>00,00</td> <td>D.D</td> <td>00,00</td> <td>750,00</td> <td>00,00</td> </tr> <tr> <td>TVA</td> <td>00,00</td> <td>1 200,00</td> <td>00,00</td> <td>TVA</td> <td>00,00</td> <td>750,00</td> <td>00,00</td> </tr> </table>				CODE TARIF	QUANTITE	AMBIETTE	MONTANT	CODE TARIF	QUANTITE	AMBIETTE	MONTANT	D.D	00,00	1 200,00	00,00	D.D	00,00	750,00	00,00	TVA	00,00	1 200,00	00,00	TVA	00,00	750,00	00,00	<table border="1"> <tr> <td>DATE DATE</td> <td>BUREAU</td> <td>BUREAU</td> </tr> <tr> <td>DE201</td> <td>DE201</td> <td>DE201</td> </tr> </table>		DATE DATE	BUREAU	BUREAU	DE201	DE201	DE201
CODE TARIF	QUANTITE	AMBIETTE	MONTANT	CODE TARIF	QUANTITE	AMBIETTE	MONTANT																												
D.D	00,00	1 200,00	00,00	D.D	00,00	750,00	00,00																												
TVA	00,00	1 200,00	00,00	TVA	00,00	750,00	00,00																												
DATE DATE	BUREAU	BUREAU																																	
DE201	DE201	DE201																																	
<table border="1"> <tr> <th>COMPTES</th> <th>DEBIT</th> <th>CREDIT</th> </tr> <tr> <td>D.D</td> <td>00,00</td> <td></td> </tr> <tr> <td>TVA</td> <td>00,00</td> <td></td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td></td> <td></td> </tr> </table>				COMPTES	DEBIT	CREDIT	D.D	00,00		TVA	00,00		TOTAL			<p>Le Déclarant</p>																			
COMPTES	DEBIT	CREDIT																																	
D.D	00,00																																		
TVA	00,00																																		
TOTAL																																			

Scanné avec CamScanner

Annexe 8 : Chiffre d'affaires 2019

III - رقم الأعمال التقديري III- CHIFFRES D'AFFAIRES PREVISIONNELS			
طبيعة النشاط Nature Activité	رقم الاصل التقديري CA prévisionnel	المعدل Taux	مبلغ الضريبة الجزائية الوحيدة Montant IFU
صناعة الإنتاج و بيع السلع Activité de production et vente de biens	218280,90	5%	0 10914,02
انشاآت اخرى Autres activités	-	12%	0
المجموع Total	0 218280,90		0 10914,02

في
A 867 le 25/6/19

ختم و إمضاء المكلف بالضريبة
Cachet et signature du contribuable

Entreprise Travaux Bâtiment
T.C.E / T.P.
= MEROUANI Youcef =
Souk El Tenine (Béjaia)

طريقة تسديد مبلغ الضريبة الجزائية الوحيدة
MODE DE PAIEMENT DE L'IFU

المبلغ الإجمالي لضريبة الجزائية الوحيدة Paiement intégral de l'IFU <input checked="" type="checkbox"/>	الدفع الموزع لضريبة الجزائية الوحيدة Paiement fractionné de l'IFU <input type="checkbox"/>
(الدفع الكلي للضريبة الجزائية الوحيدة حلة ايداع تصريح التقديري) (Paiement total de l'IFU au moment du dépôt de la déclaration prévisionnelle)	50% الجزء الأول حلة ايداع التصريح 50% 1 ^{ère} tranche au dépôt de la déclaration. IFU X 50% = 0 = 50% خروج 25% الجزء الثاني (من 1 إلى 15 ديسمبر) 25% 2 ^{ème} tranche (du 1 ^{er} au 15 Septembre): IFU X 25% = 0 = 25% خروج 25% الجزء الثالث (من 1 إلى 15 ديسمبر) 25% 3 ^{ème} tranche (du 1 ^{er} au 15 Décembre): IFU X 25% = 0 = 25% خروج

الدفع التالي لمبلغ الضريبة الجزائية الوحيدة دفع 50% من مبلغ الضريبة الجزائية الوحيدة
الدفع الأدنى للضريبة (10.000 دج 5.000 دج)
VERSEMENT INTÉGRAL DE L'IFU / VERSEMENT DE 50% DE L'IFU
MINIMUM D'IMPOSITION (10.000 DA / 5.000 DA)

رقم التسوية / رقم الضريبة
Date : 25/6/19

ختم و إمضاء القابض
Cachet et signature du RECEVEUR:

ختم و إمضاء المكلف بالضريبة
Cachet et signature du Contribuable

Entreprise Travaux Bâtiment
T.C.E / T.P.
= MEROUANI Youcef =
Souk El Tenine (Béjaia)

2

Scanné avec CamScanner

Annexe 9 : Chiffre d'affaires 2020

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Série G N°12

المديرية العامة للضرائب
 مديرية الضرائب لولاية

DIRECTION GENERALE DES IMPOTS
 DIRECTION DES IMPOTS DE LA WILAYA
 DE: SEJDA
 CPI DE: _____
 INSPECTION DES IMPOTS: SUT
 RECETTE DE: SEJDA
 COMMUNE DE: SEJDA

مركز الضرائب الجوازي : _____
 مفتشية الضرائب : _____
 قبضة : _____
 بلدية : _____

- نظام الضريبة الجزائرية الوحيدة -
 التصريح التقديري برقم الأعمال والارادات المهنية لسنة:
 - REGIME DE L'IMPOT FORFAITAIRE UNIQUE (IFU) -
 DECLARATION PREVISIONNELLE DES CHIFFRES D'AFFAIRES ET DES RECETTES PROFESSIONNELLES ANNEE: 2020.....

يكتب لدى قبضة الضرائب في اجل انهاء 30 جوان لسنة 20.....
 A souscrire auprès de la recette des impôts au plus tard le 30 juin de l'année 2020.....

I - IDENTIFICATION DU CONTRIBUABLE I - معلومات خاصة بالمكلف بالضريبة

- Nom, Prénoms / Raison Sociale: MEROUANI Youssef - الاسم و القاب / اسم المؤسسة :

- Activité (s) exercée (s): Avitaillement en sucre alimentaire - النشاط او النشاطات المعتمدة :

- Date du début d'activité: 27/02/2019 - تاريخ بداية النشاط :

- Activité exonérée (ANSE) - CNAC - ANGEM): _____ - نشاط معفى (أ.و.د.ت.ش.ص.و.ت.س.و.ت.ق.م) :

- Adresse du lieu d'exercice de l'activité: Souk el Tenine (SEJDA) - عنوان النشاط :

- Adresse du domicile de l'exploitant: Souk el Tenine (SEJDA) - عنوان إقامة المكلف بالضريبة :

- Numéro d'Identification Fiscale (NIF): 1956 060800 12 146 - رقم التعريف الضريبي :

- Numéro d'article d'imposition: 0608010 6082 - رقم المادة :

- Numéro du RC ou Carte d'artisan ou Agrément: 0610 0922 144 9 010 - رقم كسبون التجاري او بطاقة الحرفي او الاعضاء :

- Code d'activité: 601403 - رمز النشاط :

- Numéro de téléphone: 0228 70 7248 - رقم الهاتف :

- E-mail: _____ - البريد الإلكتروني :

- Numéro CB / CCP: _____ - رقم الحساب البنكي / الحساب البريد الجاري :

II - SALAIRES II - الأجر

- Nombre de salariés: _____ - عدد المستأجرين:

III - CHIFFRES D'AFFAIRES / RECETTES PROFESSIONNELLES EN (DA)
 رقم الأعمال / الأرباح المهنية (د.ج)
 رقم الأعمال / الأرباح المهنية المعفى

طبيعة النشاط Nature Activité	المعدل Taux	Chiffre d'Affaires / Recettes professionnelles réalisé			الضريبة الجزائرية الوحيدة Montant de l'IFI
		الاجمالي Global	معفى Exonéré	خاضع Imposable	
نشاط الإنتاج و بيع السلع Activité de production et vente de biens	5%				
نشاطات اخرى Autres activités	12%	251210,65	-	251210,65	30145,00
المجموع Total		251210,65	-	251210,65	30145,00

أشهد بأن المعلومات المعجلة على هذا التصريح مضمونة و حقيقية

J'atteste que les renseignements portés sur la présente déclaration sont réels et exacts

ختم و امضاء المكلف بالضريبة
 Cachet et signature du contribuable

Avitaillement des Navires:
MEROUANI Youssef
 Souk El Tenine (W. Sejda)
 RC.N°: 00 A 0922144-01/06

A SEJDA le 23/12/2020

Annexe 10 : Déclaration devise

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
 REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

وزارة المالية
 المديرية العامة للجمارك

MINISTERE DES FINANCES
 DIRECTION GENERALE DES DOUANES

286/19
 تضرير بالعملة الأجنبية وأشياء ذات القيمة
 DECLARATION DE DEVISES ET OBJETS DE VALEUR
 DECLARATION OF HOLDINGS CURRENCY AND VALUABLES

Non et Prénoms (Surname and First Names) MOHAMAD HIJAZI الاسم و اللقب
 Profession JOY EXPRESS Nationalité (nationality) SYRIA الجنسية
 Adresse en Algérie (Address in Algeria) PORT BEJAIA العنوان في الجزائر
 Adresse à l'Étranger (Address Abroad) PORT BEJAIA العنوان في الخارج
 N° Passeport ou Carte de Residence (Passport Number or residence) N 0107M972 رقم جواز السفر أو بطاقة الإقامة

IMPORTATIONS الواردات

وصف و نوعية العملة وسائل الدفع و العائد الشمية المصريح بها Description et Nature des devises, moyens de paiement et métaux précieux déclarés Description and type of currency of payment and valuables declared	القيمة أو الوزن Value or poids / Value or Weight	
	بالارقام En Chiffres / In Figures	بالاحرف En Lettre / In Words
AVITAILLEMENT		

CHANGE / (EXCHANGE) تبديل العملة الأجنبية

التاريخ Date	مبلغ و نوعية العملة الأجنبية المبذولة Montant et Nature des devises cédées Amount and type of currency given in exchange	تأشيرة المؤسسة المعتمدة Visa de l'établissement Agréé Stamp and signature of authorized exchange bureau
2019/11/29	600 USD DED	70764

CHANGÉ DES BILLOUATS DES BILLETS DE BANQUE ALGERIENS - FICHIER DE REMBOURSEMENT ALGERIEN BANKNOTES

التاريخ Date	مبلغ و نوعية العملة الأجنبية المستفاد منها (من الحصة) Montant et Nature des devises rétrocédées Amount and type of currency given back	تأشيرة المؤسسة المعتمدة Visa de rétablissement Agréé Stamp and signature of authorized exchange bureau

تأشيرة الجمارك
 Visa de la Douane
 Customs Stamp

QUANES ALGERIENNES
 BRIGADE MARITIME
 BEJAIA - PORT
 VU - NE VARIE 9 NOV. 2019

JOY EXPRESS
 PORT BEJAIA
 PANAMA

تاريخ و مكان توقيع صاحب التصريح
 Date et lieu Signature de l'intéressé
 Traveler's signature also name of town and date

BEJAIA
 29/11/2019

Annexe 11 : LA Demande d'accès au port et a bord

Mr MEROUANI YUCEF
Avitailleur
Souk el Tenine
W BEJAIA

BEJAIA LE 17/10/2019

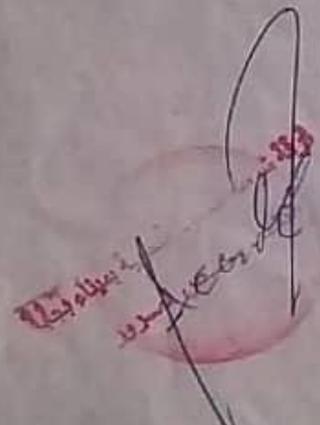
A Monsieur le Chef de la Police des Frontières

Objet : Renouvellement de la Demande d'accès au port et à bord

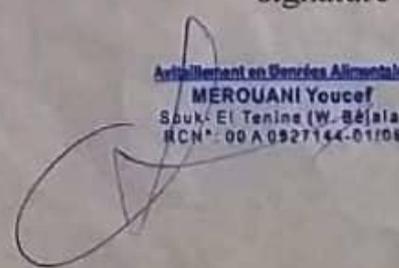
J'ai l'honneur de solliciter de votre haute bienveillance de bien vouloir m'autoriser l'accès au port et à bord pour une période transitoire d'un mois afin d'avitailler les bateaux en attendant l'établissement des badges d'accès permanents.

A toutes fins utiles ci-joint Nom, Prénom des personnes intervenantes et l'immatriculation des véhicules devant y pénétrer.

Dans l'attente d'une réponse favorable je vous prie cher Monsieur d'agréer mes salutations distinguées.



signature



Avitaillement en Denrées Alimentaires
MEROUANI Youcef
Souk-El Tenine (W. Béjaia)
RCN°: 00A0927144-01/06

Annexe 12 : facture en dinars

ETS MEROUANI YUCEF
SHIPCHANDLER
 RCN : 00A0927144-01/06
 N° compte CPA : 00400154400055391111
 BANQUE CPA AGENCE HAMMADITES 156 BEJAIA
 SOUK EL TENIN BEJAIA
 Téléphone : (+213)666166060 / (+213)665582166
 Email : avimer2017@gmail.com

FACTURE

FACTURE N° 004 (SUITE)/2019
 DATE : 28/11/2019

DOIT A
SARL SEACOM **JOY EXPRESS**
 Adresse : 02 RUE AHMED BOUMEDA BEJAIA
 05000
 RCN : 01/00133320600
 NIF : 000016001332061

Description	Quantité	Montant
TAPINE	25KG	875.000D
MALINA	1KG	200.000D
CEUF	450	6300.000D
CAU	6PACKS	1020.000D
HANIQUE BOUJALEM	3PACKS	1320.000D
LAIT	2PACKS	2160.000D
LIQUIDE VAISSELLE	6BIDON SL	400.000D
MANDARINE	20KG	3750.000D
4UBERGINE	20KG	1800.000D
PAIN SYREN	120 SACHET	6720.000D

TOTAL 23 525 00

ARRÊTE LA PRÉSENTE FACTURE - VINGT TROIS MILLE CINQ CENTS VINGT CINQ DINARS

Mode de paiement à terme

Payer le 27-11-20

